



Les acteurs de l'eau

en Nouvelle-Aquitaine

L'EAU

à la fois écosystème et ressource ?

Des écosystèmes aquatiques qui dessinent les paysages et façonnent nos territoires

En Nouvelle-Aquitaine, cours d'eau, zones humides, étangs, eaux souterraines, sont « inégalement » répartis en fonction des types de sols, du sous-sol, du relief, du climat, etc. conférant aux territoires des identités marquées.



Lieux d'accueil d'une diversité spécifique riche

Cette « terre des eaux mêlées » dispose ainsi de milieux aquatiques et humides formant des espaces d'une diversité écologique souvent exceptionnelle,

et qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales inféodées : animaux, plantes, champignons, mais aussi les bactéries ou virus.

Les nombres indiquent le nombre d'espèces présentes en Nouvelle-Aquitaine par rapport au total d'espèces recensées en France hexagonale. Source : FAUNA & OBV-NA (CBNSA), 2022



Indispensables car ils fournissent de nombreux services...

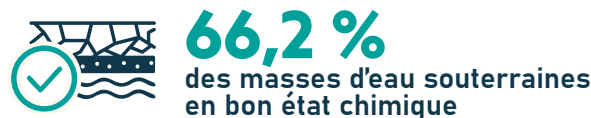
... de régulation, d'auto-entretien et de support

De la régulation des débits (atténuation des crues, soutien d'étiage, etc.), à celles de la qualité de l'eau (filtrage et rétention des polluants pour maintenir la qualité de l'eau, etc.) ou du climat (globalement par

le stockage du carbone, localement par l'effet de rafraîchissement), les écosystèmes aquatiques assurent de nombreux services écologiques, qui dépendent de la disponibilité de la ressource en eau mais aussi de sa qualité physico-chimique.



État des masses d'eau : © Agence de l'eau Adour-Garonne, Agence de l'eau Loire-Bretagne (État des lieux 2019 préparatoire aux SDAGE 2022-2027)



... et à l'Homme dans ses usages (services écosystémiques d'approvisionnement, culturel...)

L'eau constitue une ressource naturelle indispensable à l'Homme pour répondre à ses besoins vitaux, économiques et récréatifs.

Le niveau et la qualité de ces nombreux services rendus à la société sont tributaires du bon fonctionnement des milieux aquatiques et donc des usages de la ressource.



INTRODUCTION

En France, l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général (Article L210.1 du Code de l'environnement). Or la plupart des écosystèmes aquatiques subissent les conséquences des activités humaines. De nombreux habitats, espèces végétales et animales, sont en déclin et menacés.

Mais des acteurs variés (administrations, établissements publics, collectivités, acteurs économiques, associations, etc.) œuvrent à différentes échelles de territoire (administrative, géographique), pour atteindre un équilibre entre l'eau vecteur de l'écosystème aquatique et l'eau ressource, dans un contexte de changement climatique.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 a créé la notion de bon état des eaux, qualifiée en partie par une vie animale et végétale riche et variée. La DCE impose aux États membres de l'Union européenne la reconquête de ce bon état ainsi que le principe de non-dégradation des milieux aquatiques. Elle réaffirme l'approche de la gestion de l'eau par grands bassins hydrographiques, déjà initiée en France depuis 1964.

Or la gouvernance de l'eau se trouve à l'interface de nombreuses politiques publiques sectorielles et nécessite l'intervention de plusieurs acteurs et instances de coordination de l'action publique. La gestion de l'eau dite « intégrée » au sein d'un bassin versant implique ainsi une organisation décentralisée, une coordination des acteurs du territoire, et doit permettre la préservation du milieu naturel et la satisfaction des différents usages de l'eau.

Les lois successives concernant l'eau, la biodiversité, les collectivités ont induit ces dernières années des changements dans la gouvernance de l'eau et la répartition des compétences.

Zoom sur les acteurs de l'eau en Nouvelle-Aquitaine

Préoccupation de plus en plus prégnante du citoyen, l'eau, par la diversité de ses usages (eau potable, agriculture, industrie, tourisme...), nécessite la mobilisation d'acteurs multiples en Nouvelle-Aquitaine, travaillant de près ou de loin sur cette thématique.

Des politiques et actions sont ainsi développées et menées autour de la préservation, la gestion, la restauration et l'adaptation des écosystèmes en lien avec l'eau (zones humides, plans d'eau ...) et le déploiement de Solutions fondées sur la Nature.

Face à une multiplicité de compétences à diverses échelles, ce panorama a pour ambition de présenter les différents acteurs et partenaires de la mise en œuvre de la politique de l'eau, les instances de concertation et outils de planification. Il n'a pas un caractère exhaustif.

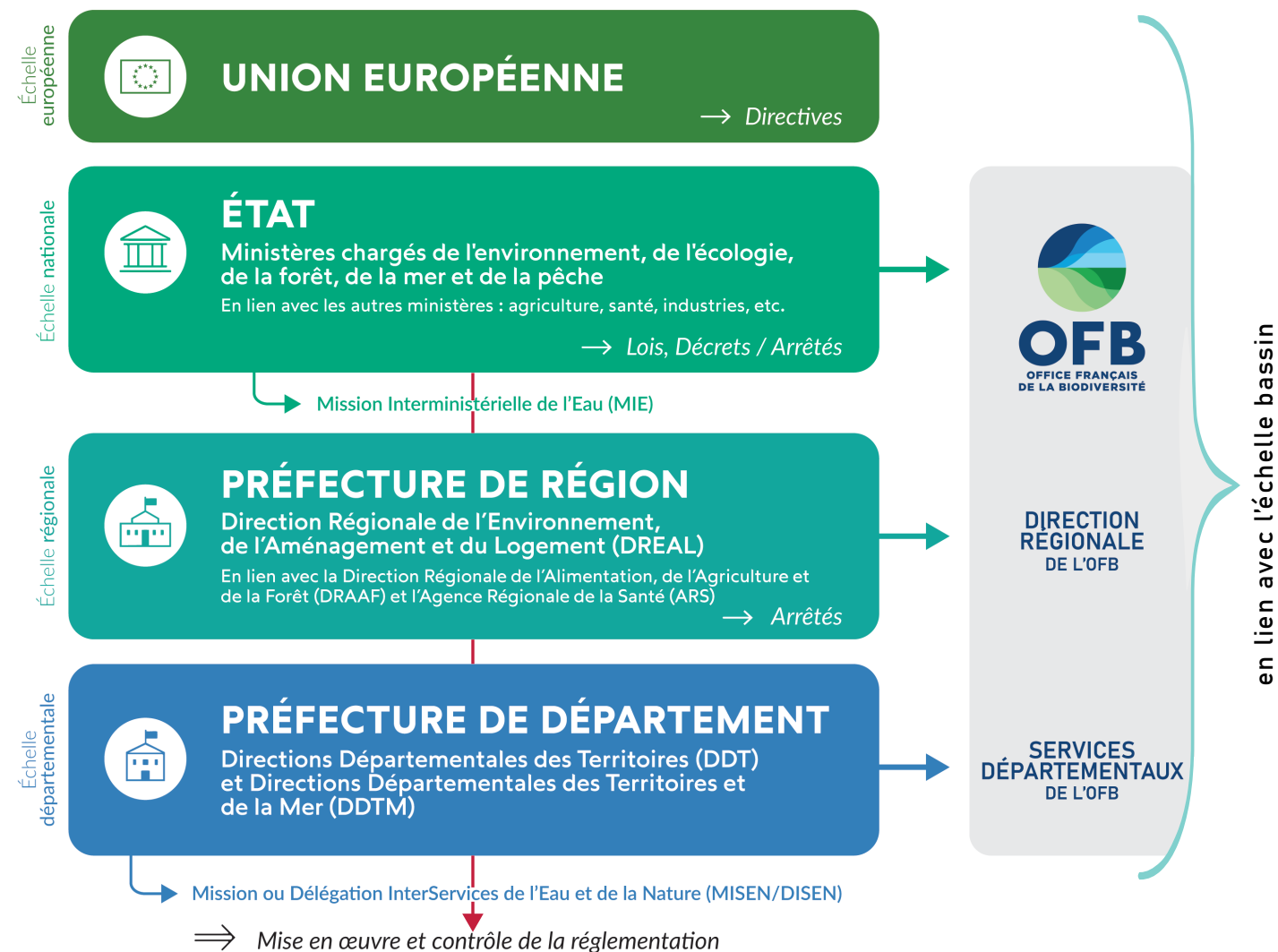
Sommaire

4	Gouvernance de l'eau	16	Les acteurs de la connaissance et de la protection	30	Des réseaux d'acteurs en Nouvelle-Aquitaine pour l'échange de retours d'expériences
4	Les acteurs de la réglementation	16	Milieux aquatiques continentaux		
6	Les acteurs de la planification	18	Zones humides		
8	En Nouvelle-Aquitaine	20	Milieux marins et littoraux	32	Synthèse
10	Les acteurs publics de mise en œuvre locale	22	Les acteurs de la recherche	34	Acronymes
10	Échelle administrative				
12	Échelle de bassin versant	24	De la collecte au partage des données		
14	Les parlements de l'eau	26	Les acteurs de l'éducation		
		28	Les acteurs des filières économiques		

GOVERNANCE DE L'EAU

Les acteurs de la réglementation

La politique de l'eau en France est fondée sur les grandes lois de 1964, 1992 et 2006 (LEMA), encadrée par la directive européenne sur l'eau (DCE) publiée en 2000, ainsi que les lois MAPTAM (2014), NOTRe (2015) et GEMAPI (2017) pour ce qui relève des compétences locales de l'eau. L'État et ses services déconcentrés ont en charge la mise en œuvre, la coordination et le contrôle du respect de cette politique et de sa réglementation.



LE PLAN EAU

Le **Plan Eau national**, lancé en mars 2023, vise une gestion sobre et concertée de l'eau avec une réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030. Décliné en Nouvelle-Aquitaine, il doit **continuer et amplifier les actions des services et opérateurs de l'État au niveau de la**

Nouvelle-Aquitaine. Prévu jusqu'en 2027, il comporte 55 actions réparties en 6 axes dont la sobriété des usages, la disponibilité de la ressource et la préservation de la qualité de l'eau ainsi que la restauration des écosystèmes. Un premier bilan d'étape a été publié en juillet 2025.

L'UNION EUROPÉENNE

- fixe un cadre général pour la gestion et la protection de l'eau dans chaque État,
- donne l'obligation d'atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques (**Directive Cadre sur l'Eau**).

L'ÉTAT ET SES SERVICES DÉCONCENTRÉS

Niveau national

L'État fixe les objectifs et met en œuvre la politique publique de l'eau dont il assure la coordination administrative.

Le **Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche** coordonne l'action des autres ministères dans le domaine de l'eau.

Sous sa tutelle, la **Mission Interministérielle de l'Eau (MIE)** examine les programmes d'équipement, la répartition des ressources et des moyens, ainsi que les projets de lois, décrets, arrêtés, etc. portant sur l'eau.

Le Ministère s'appuie sur différents établissements publics spécialisés en particulier l'**Office Français pour la Biodiversité (OFB)**, dédié à sa protection et à sa restauration.

Autre établissement public, **Voies Navigables de France (VNF)** répond sur deux réseaux (transport et tourisme) à trois grandes missions au service du public : promouvoir la logistique fluviale, concourir à l'aménagement du territoire et assurer la gestion globale de l'eau. Il apporte un appui technique aux autorités administratives de l'État en matière de navigation intérieure et propose toute réglementation qu'il estime nécessaire.

Services déconcentrés (régions et départements)

Sous l'autorité du **Préfet de Région**, les services déconcentrés interviennent à l'échelle régionale pour décliner localement les actions de l'État à mettre en œuvre.

La **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)** assure la mise en œuvre, l'animation et la coordination de la politique de l'eau ; contrôle les installations classées pour la protection de l'environnement.

La **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)** contribue à définir, mettre en œuvre et suivre les politiques nationales et communautaires de développement rural et de l'aménagement et du développement durable du territoire. Elle participe aux instances régionales au sein desquelles les politiques de l'eau et de l'agriculture sont débattues. Elle contribue à l'animation et à la coordination de la politique de l'État en matière de gestion de la ressource en eau.

L'**Agence Régionale de Santé (ARS)** réalise le contrôle de la qualité de l'eau du robinet, des eaux de baignade, des eaux thermales et des eaux conditionnées.

Sous l'autorité des **Préfets de Département**, l'organisation des services de l'État à l'échelon départemental repose sur des structures interministérielles : les **Directions Départementales des Territoires (DDT)** et de la Mer (DDTM).

Les **MISEN/DISEN (Mission ou Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature)** animent et coordonnent la politique de l'eau et de la nature de l'État entre les différents services départementaux sous ses aspects réglementaires et techniques. Elles ont également en charge le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT), outil de suivi de la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE (cf. page 6).



L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Des missions multiples

- **préservation** des milieux aquatiques et des espèces ;
- **appui** aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- **acquisition** de connaissances ;
- **mise en œuvre** de programmes de recherche et de surveillance ;
- **gestion et évaluation** de l'état du milieu aquatique, des espèces aquatiques et des pressions qu'ils subissent ;
- **exercice des polices administrative et judiciaire** relatives à l'eau, aux espaces naturels, à la flore et la faune sauvage, à la chasse et à la pêche.

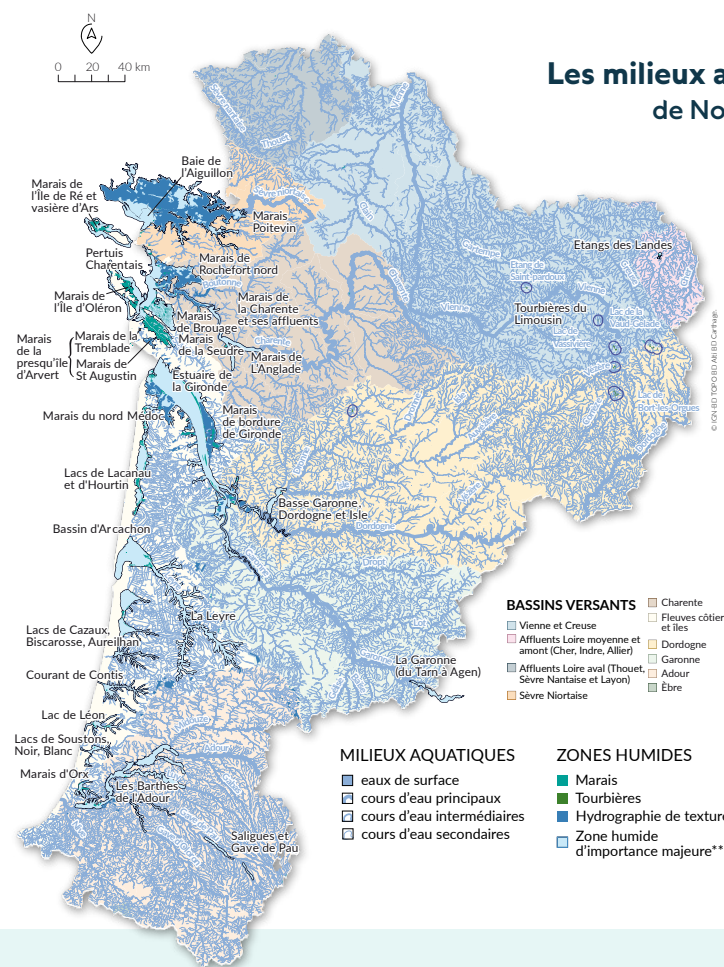
Une organisation reposant sur trois échelons

- **national** : direction et définition des stratégies
- **direction régionale** : coordination et déclinaison territoriale
- **services départementaux** : mise en œuvre opérationnelle des missions sur le terrain.

GOUVERNANCE DE L'EAU

Les acteurs de la planification

La planification de la gestion de l'eau permet la mise en œuvre des politiques publiques en fixant des objectifs et en programmant les actions permettant de les atteindre. Elle repose sur le SDAGE, un plan de gestion élaboré pour chaque bassin hydrographique, qui concilie les besoins du bassin avec les orientations nationales, le développement socio-économique du territoire avec la préservation des milieux aquatiques et l'équilibre des usages de l'eau.



LES SDAGE

Depuis 1992, les orientations pour la gestion de l'eau sont dictées, pour chaque grand bassin métropolitain, par un **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux**. Mis en place par le comité de bassin et accordé par un arrêté du préfet coordonnateur de bassin, ce document de planification de la politique de l'eau a une portée juridique, il s'impose aux décisions de l'État, des collectivités, établissements publics ou autres usagers. Les grandes orientations y sont définies pour 6 ans, de manière concertée avec les acteurs de l'eau, dans le respect des principes de la DCE et de la politique nationale sur l'eau. Les SDAGE en France couvrent actuellement la période 2022 à 2027.

- La Nouvelle-Aquitaine est concernée par 2 SDAGE : Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

LES PGRI

Au cœur de la mise en œuvre de la Directive inondation, les **Plans de Gestion du Risque Inondation** définissent à l'échelle de chaque grand bassin les objectifs et les actions à mener pour mieux assurer la sécurité des personnes face aux risques d'inondation, réduire les dommages individuels et les coûts collectifs, organiser le retour à la normale en cas de sinistre.

- PGRI Adour-Garonne 2022-2027 : 7 axes stratégiques et 45 dispositions
- PGRI Loire-Bretagne 2022-2027 : 6 objectifs et 48 dispositions.

Etablissements publics de l'État, les Agences de l'Eau assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques, en application du principe préleveur-pollueur/payeur.

Grâce aux recettes issues de redevances, elles aident les collectivités, les industriels, les entreprises, les agriculteurs, les associations de pêche et de protection de la nature, les organismes de recherche dans le financement, l'accompagnement et la valorisation de leurs projets et initiatives pour agir sur la santé, le cadre de vie, la préservation de la ressource en eau et la biodiversité.

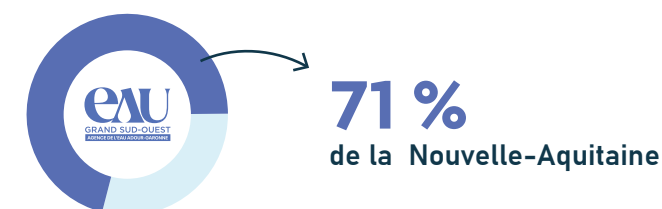
Le 11^{ème} programme d'intervention des Agences de l'eau (2019-2024) marquait un engagement fort pour la préservation de la biodiversité associée aux milieux aquatiques. Le 12^{ème} programme (2025-2030) concentre les efforts sur les projets nécessaires à l'adaptation au changement climatique.

Elles mettent en œuvre les objectifs et les dispositions des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et leur déclinaison locale (SAGE),

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

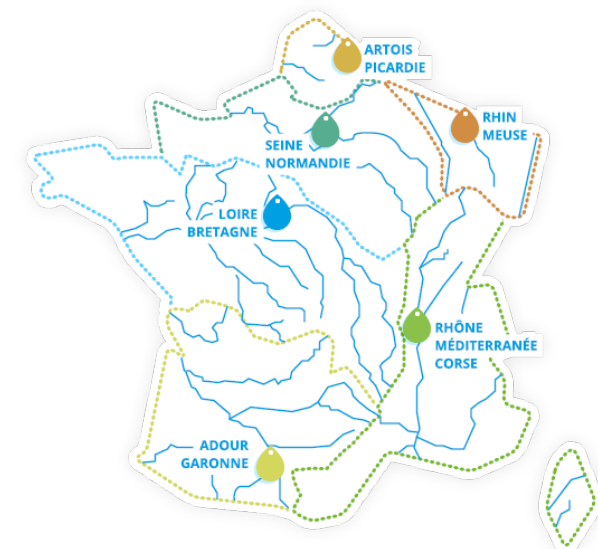
Du Massif Central aux Pyrénées jusqu'à l'océan Atlantique, le bassin Adour-Garonne représente 1/5^e du territoire métropolitain avec une superficie totale de 117 650 km².

Délégations Atlantique-Dordogne et Adour côtiers : départements Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Dordogne, Gironde, Landes Lot-et-Garonne, et Pyrénées-Atlantiques.



en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques.

Les agences de l'eau en France hexagonale



AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain.

Délégation Poitou-Limousin : départements de la Vienne, de la Haute-Vienne, des Deux-Sèvres et de la Creuse (dans une moindre mesure ceux de la Corrèze, de la Charente-Maritime et de la Charente).



LES PLANS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PACC)

Adoptés en 2018, ces plans proposent une stratégie d'adaptation permettant de répondre aux principaux enjeux identifiés dans chaque grand bassin hydrographique suite à un diagnostic de vulnérabilité des territoires. Ils visent à sensibiliser les acteurs locaux aux incidences du changement climatique (risques encourus), et à les inciter à agir (leviers d'action) afin d'anticiper les évolutions possibles et nécessaires pour limiter les problèmes futurs de la gestion de l'eau.

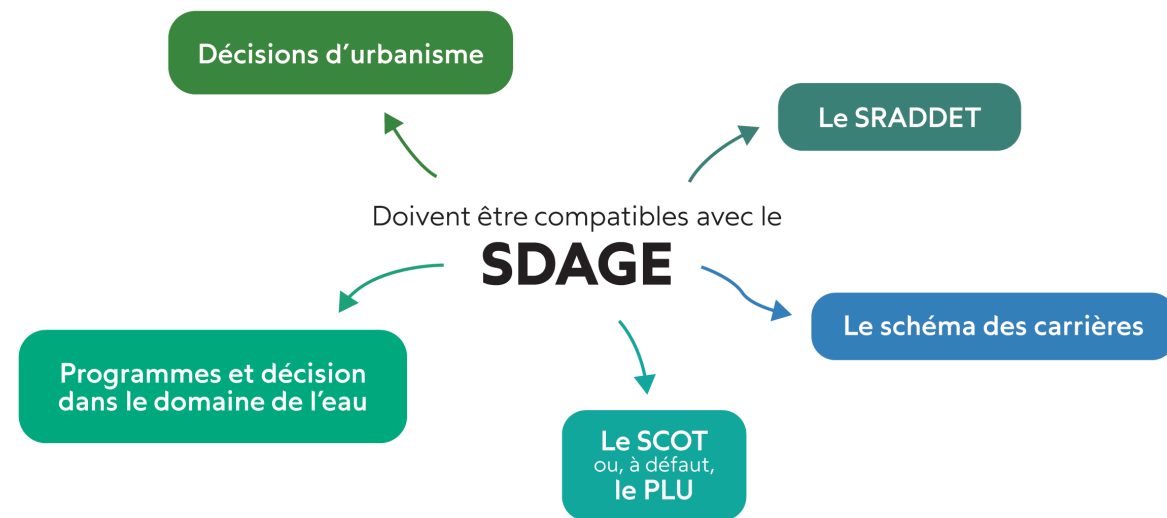
Le principe : mettre en œuvre toutes les façons d'économiser l'eau et d'optimiser son utilisation dans les usages, en vue de réduire la dépendance à l'eau et de renforcer de la résilience des territoires.

- En 2023, les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne ont mis à jour leurs PACC, suite au Varenne agricole de l'eau (mai 2021), et du « Plan Eau » (mars 2023).

GOVERNANCE DE L'EAU

En Nouvelle-Aquitaine

Si les Régions assurent le chef de filât en matière de biodiversité (rôle de coordination et d'animation de l'action commune des collectivités), elles n'ont pas de compétence obligatoire en matière d'eau. Néanmoins elles l'abordent au travers de l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui intègrent des enjeux de continuités écologiques. Ils doivent également être compatibles avec les SDAGE, les plans de gestion des risques inondations, et prendre en compte une gestion équilibrée de la ressource en eau.



- SAGE et PPRI
- Autorisation IOTA, ICPE
- Arrêtés de périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable
- Arrêtés de restrictions provisoires des usages de l'eau liés à la sécheresse
- Programme régional d'action nitrates
- Arrêtés d'occupation temporaire du domaine public
- Etc.

compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE

Source : Eau et rivières de Bretagne, 2017

STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'EAU

La Région Nouvelle-Aquitaine porte depuis 2018 une **Stratégie Régionale de l'Eau** élaborée sur la base d'un état des lieux et d'une concertation d'acteurs de l'eau suivant **4 orientations stratégiques** :

- Accompagner les changements de pratiques
- Contribuer à la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et à la gestion des risques naturels
- Préserver les milieux aquatiques
- Développer et partager les connaissances

NEO TERRA

Depuis 2019, Néo Terra engage un **changement ambitieux de trajectoire globale des politiques publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine**. Les transitions environnementales et sociales sont au cœur de la feuille de route régionale, actualisée en 2023, qui propose, en six ambitions, des solutions pour transformer la Nouvelle-Aquitaine et agir pour un monde vert, durable et solidaire. L'ambition 1 « Reconstituer les ressources naturelles pour l'avenir » est la colonne vertébrale de Neo Terra 2, avec pour 1^{er} objectif « Retrouver partout de l'eau en quantité et de bonne qualité ».

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Une volonté politique historique

La Région est impliquée de longue date en matière de **préservation de la ressource en eau**. Elle fait partie intégrante de sa politique comme en témoigne l'existence de la **Stratégie Régionale de l'Eau**, la **feuille de route Néo Terra** ou encore le **programme Re-Sources**. Elle apporte un appui financier aux collectivités.

Plus récemment, la **Stratégie Régionale de la Biodiversité** adoptée en 2022, sous **pilotage État-Région**, donne elle aussi une place importante à l'eau avec un objectif de préservation et de restauration des écosystèmes. De même que la **stratégie relative aux Espèces Exotiques Envahissantes** adoptée en 2024 qui vise à limiter l'impact de ces espèces sur les milieux aquatiques.



LE PROGRAMME RE-SOURCES

Cette **démarche régionale multi-acteurs** vise à :

- **Sécuriser** la production d'eau potable en région,
- **Reconquérir** la qualité de l'eau brute prélevée,
- **Améliorer** les pratiques et les systèmes de production agricole favorables à la qualité de l'eau.

Encadré par une **convention régionale (actuellement la 3^e porte sur 2023-2028)**, il se traduit localement par la signature de **Programmes d'action pluriannuels**, portés par les syndicats d'eau, sur les **Aires d'Alimentation de Captages d'eau potable** concernés par des problématiques de qualité. Cette démarche est pilotée par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et les 2 agences de l'eau, avec 8 autres partenaires signataires de la convention régionale. Une cellule régionale coordonne les opérations, les partenaires et les animateurs locaux dans le cadre d'un réseau pour la mise en œuvre d'actions volontaires et préventives.

- En Nouvelle-Aquitaine, **79 champs captant prioritaires inscrits dans les SDAGE** afin de reconquérir la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable sont ciblés par la démarche Re-Sources. Pour rappel, les nitrates et les pesticides ou leurs métabolites sont la première cause de dégradation de la qualité de l'eau potable.

LA PLATEFORME EAU ÉTAT-REGION

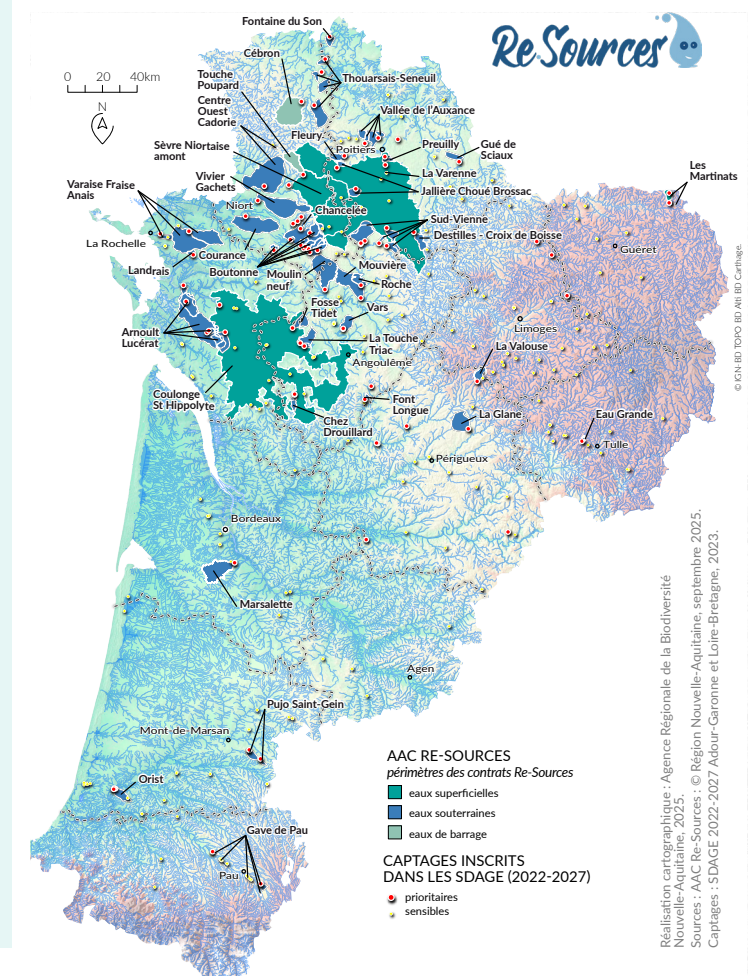
Se coordonner en Nouvelle-Aquitaine

L'État, les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, l'OFB et la Région coordonnent leurs politiques de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en fonction de leurs moyens et compétences d'intervention respectives. L'enjeu est le **renforcement de la coopération entre politiques régionales de l'eau et de la biodiversité**, et de relever les défis en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

L'ENTENTE POUR L'EAU

Coopérer pour s'adapter au Changement climatique dans le Sud-Ouest

Pour répondre aux enjeux du changement climatique dans le bassin Adour-Garonne, les **Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie**, le **Comité de bassin** et l'**Agence de l'eau**, ainsi que l'**État** ont constitué une **Entente pour l'eau** en 2018 et défini une feuille de route. Ces partenaires coopèrent pour répondre efficacement à l'urgence climatique, garantir une ressource qualitative et quantitative sur le bassin et éviter les conflits d'usages.



Réalisation cartographique : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, 2025.
Sources : AAC Re-Sources : © Région Nouvelle-Aquitaine, septembre 2025.
Captages : SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne et Loire-Bretagne, 2023.

LES ACTEURS PUBLICS DE MISE EN ŒUVRE LOCALE

Échelle administrative

En France, la politique de l'eau est définie et coordonnée au niveau national, mais sa gestion revient aux collectivités locales, en particulier sur les thématiques d'accès à l'eau potable, assainissement, eaux pluviales, milieux aquatiques et inondations. Des évolutions législatives récentes ont redistribué ces compétences, notamment en direction des intercommunalités. De plus, les Départements de Nouvelle-Aquitaine réalisent des actions plus ou moins poussées en faveur de la préservation des ressources en eau, et variées suivant les territoires.

Loi MAPTAM du 27 janvier 2014

> Rend obligatoire la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** au 1^{er} janvier 2018 pour les communes, avec transfert aux EPCI à fiscalité propre lorsqu'ils existent.

Loi NOTRE du 7 août 2015

> Créé l'obligation pour les communes de **confier à des intercommunalités (EPCI) à fiscalité propre la gestion de l'eau potable et de l'assainissement** au plus tard en 2020 (dérogations possibles).

Loi GEMAPI du 30 décembre 2017

> Introduit plusieurs éléments pour **faciliter la mise en œuvre de cette compétence** et permet aux départements et régions de poursuivre l'exercice de certaines missions liées à l'eau.

Loi Ferrand du 3 août 2018

> **Confie la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines** aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomération (obligatoire à partir de 2020) mais reste facultative pour les communautés de communes.

Loi n° 2025-327 du 11 avril 2025

> **Assouplit le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités** concrétisant la fin du transfert obligatoire prévu pour 2026.



LES DÉPARTEMENTS

Un cadre de gestion

Les **Départements** peuvent être **gestionnaires** de certaines infrastructures de gestion de l'eau comme les barrages et sont susceptibles de **disposer d'une ingénierie territoriale** capable d'élaborer/d'accompagner des projets de gestion locale de l'eau. **Ils peuvent apporter un soutien financier aux maîtres d'ouvrages dans des projets relatifs aux services publics d'eau et d'assainissement, et au grand cycle de l'eau.** Néanmoins la thématique de l'eau n'est pas une compétence obligatoire des Départements ceci pouvant expliquer les **disparités d'actions mises en œuvre selon les territoires**. Certains ont pu développer des observatoires de l'eau départementaux à l'image par exemple de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Creuse.

Le Schéma Départemental de l'Eau durable et multithématique dans la Vienne

Le Département et l'État co-pilotent un Schéma Départemental de l'Eau en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et usagers de l'eau (2018-2027). Cette démarche partenariale traite l'ensemble du cycle de l'eau, avec 5 thématiques prioritaires : l'eau potable, les milieux aquatiques, l'assainissement, les usages et les politiques publiques de l'eau.

LES COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES

Cohérence et gestion intégrée par bassin versant

Historiquement, différentes compétences étaient attribuées aux communes notamment le **service public de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées urbaines**.

La **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations** était une mission non obligatoire qui pouvait engendrer de nombreuses difficultés et notamment un manque de coordination des actions sur les milieux aquatiques à l'échelle d'un même cours d'eau par exemple. **Les lois successives ont modifié la répartition de ces différentes compétences.**

Au 1^{er} janvier 2025, la région Nouvelle-Aquitaine compte **154 EPCI à fiscalité propre (métropole, communauté urbaine, d'agglomération ou de communes) ou sans fiscalité propre (syndicat intercommunal)**.

- **82** exerçant la compétence assainissement collectif
- **119** exerçant la compétence assainissement non collectif
- **79** exerçant la compétence eau potable

Source : BANATIC, 2025

Ces EPCI peuvent se regrouper formant des syndicats. En région, sont comptabilisés :

- **125** syndicats pour l'eau potable
- **86** syndicats GEMAPI

Source : BANATIC, 2025



LES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX

Chaque Département peut, s'il le souhaite, définir des schémas départementaux thématiques ou multithématiques.

Le **Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable (SDAEP)** établit un bilan de l'alimentation en eau potable à l'échelle d'un département comprenant un diagnostic des bilans actuels et futurs en vue de définir les actions prioritaires à mettre en place en matière d'investissement, de sécurisation, etc. C'est un outil d'aide à la décision qui ne répond pas à une obligation réglementaire.

Le **Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS)** constitue un document stratégique de programmation définissant les axes d'intervention prioritaires au titre des ENS. Il peut s'agir de mares, d'étangs, de rivières, de milieux humides, etc.

D'autres schémas en lien avec la thématique de l'eau existent comme le **schéma départemental de gestion des milieux aquatiques**, le **schéma départemental d'assainissement**, etc.

LAGEMAPI

Les missions relatives à la GEMAPI sont :

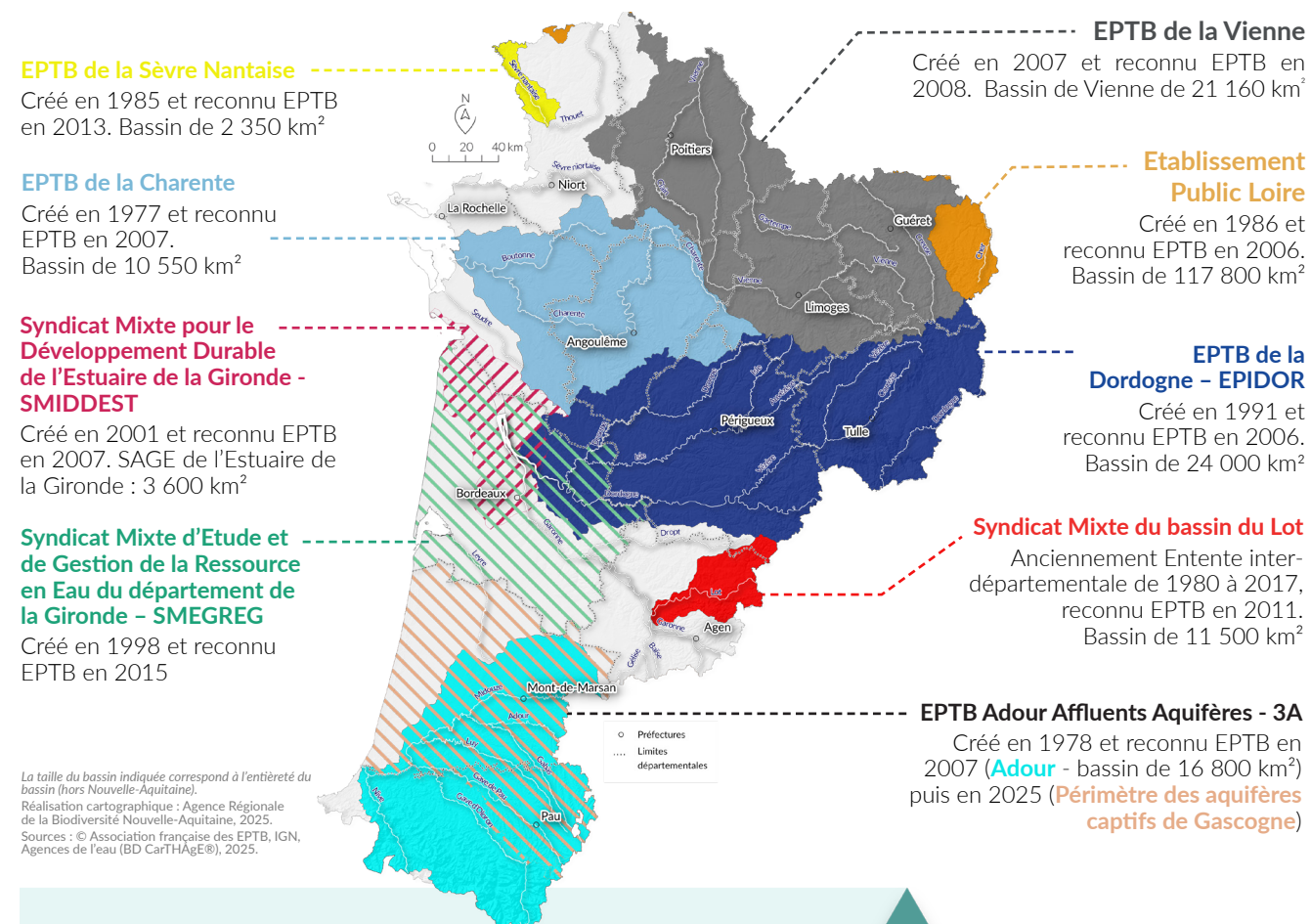
- Aménagement des bassins versants
- Entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- Défense contre les inondations et contre la mer
- Protection et la restauration des zones humides.

Pour financer l'exercice de cette compétence, les communes et les EPCI peuvent faire supporter cette dépense sur leur budget général ou mettre en place la **taxe dite GEMAPI**, y compris lorsqu'ils ont transféré l'exercice de tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes. Il peut être labellisé EPAGE ou EPTB.

LES ACTEURS PUBLICS DE MISE EN ŒUVRE LOCALE

Échelle de bassin versant

Des syndicats associant communes, EPCI à fiscalité propre, départements ou régions, facilitent l'exercice de leurs compétences et œuvrent sur l'échelle cohérente de gestion de l'eau qu'est le bassin versant. Ces structures peuvent ainsi porter la compétence GEMAPI. Elles animent et mettent en œuvre des politiques de gestion des milieux aquatiques en associant l'ensemble des acteurs de leur territoire.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB)

Reconnus officiellement en 2003 comme **acteurs de la politique de l'eau à l'échelle des bassins et sous-bassins**, les EPTB :

- facilitent la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource
- facilitent la préservation et la gestion des zones humides
- contribuent à l'élaboration et au suivi des SAGE.

Ils **traduisent une volonté des collectivités d'agir à l'échelle du bassin et de mutualiser des moyens** pour mener les actions nécessaires. Selon les enjeux et les problématiques prioritaires du bassin, de l'organisation des collectivités et des acteurs, elles sont très différentes d'un territoire à l'autre. Certains portent des démarches prospectives visant à évaluer les impacts du changement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques : Charente 2050, Garonne 2050 et Adour 2050.

D'autres structures, non reconnues comme EPTB mais néanmoins aussi importantes de par leurs actions et la taille du territoire qu'elles couvrent, sont présentes en région :

- Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise
- Établissement Public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens
- Syndicat Mixte de la vallée de Thouet
- Etablissement Public du Marais Poitevin
- Syndicat mixte du bassin de la Seudre
- Le Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born

Le territoire de Nouvelle-Aquitaine est presque intégralement couvert par ces structures de bassin.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (EPAGE)

Syndicats mixtes spécialisés issus de la loi MAPTAM, les EPAGE sont des **maîtres d'ouvrage locaux** définis sur un périmètre d'action hydrographique pour **la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux**. Un EPTB peut mener des missions d'EPAGE sur tout ou partie de son territoire.

7 structures sont reconnues EPAGE en Nouvelle-Aquitaine (au 01/09/2025) :

- SYMBA (Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru)
- SYMBO (Boutonne)
- SABV (Vienne)
- SBVNE (Né)
- SMABACAB (Aume couture, Auge, Bief)
- SYBRA (rivières de l'Angoumois)
- Sources Dordogne-Rhue

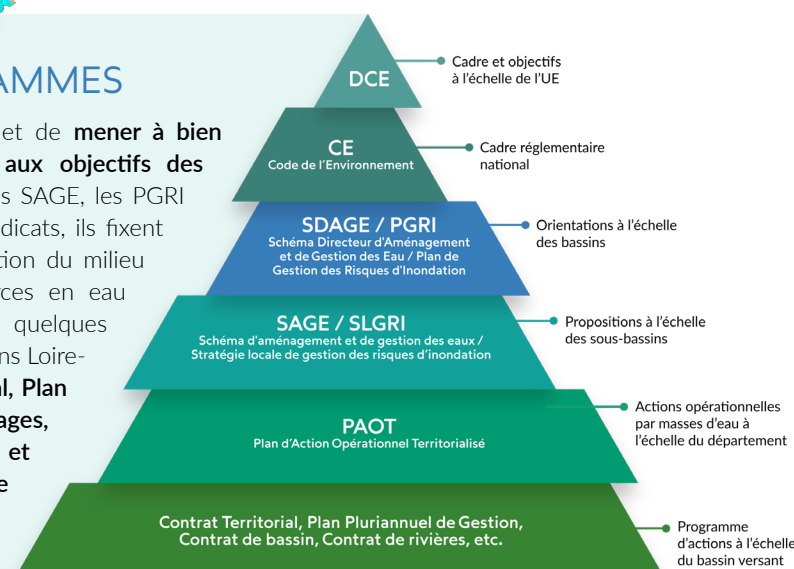
SYNDICAT DE RIVIÈRES OU SYNDICAT DE BASSIN VERSANT

À une échelle inférieure, de nombreux syndicats de rivières existent en Nouvelle-Aquitaine. **Maillon clé dans la gestion de l'eau**, ils représentent un **territoire d'action de bassin** propre à traiter à la bonne échelle les enjeux relatifs aux cours d'eau, aux milieux aquatiques et humides, et aux phénomènes d'inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement de surface ou remontées de nappes.

Syndicat de rivière, Syndicat de bassin versant, Syndicat d'aménagement de cours d'eau... Quelle que soit la dénomination, l'objectif de ces syndicats est le même : **travailler collectivement à la gestion d'un cours d'eau en pensant et en agissant sur l'ensemble de son bassin versant**.

PLANS, CONTRATS, PROGRAMMES

De nombreux outils permettent de **planifier** et de **mener à bien localement des actions** visant à **répondre aux objectifs des outils de planification** que sont les SDAGE, les SAGE, les PGRI et les SLGRI. Généralement portés par les syndicats, ils fixent des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique, de gestion équilibrée des ressources en eau et de prévention des inondations. En voici quelques exemples qui concernent en particulier les bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne : **Contrat territorial, Plan Pluriannuel de Gestion, Plan de Gestion des Etiages, Contrat de bassin, Contrat de restauration et d'entretien, Contrat de rivière, Programme d'Actions de Prévention des Inondations, etc.**



PTGE, ETUDES HMUC... DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les **Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** visent sur la durée à un équilibre entre les besoins et les ressources en eau sur un territoire, dans un contexte de changement climatique. Ils complètent les démarches locales portées par les SAGE, contrats de rivière ou autres projets partagés et territorialisés. Ils sont encadrés par deux instructions du gouvernement du 7 mai 2019 et du 17 janvier 2023.

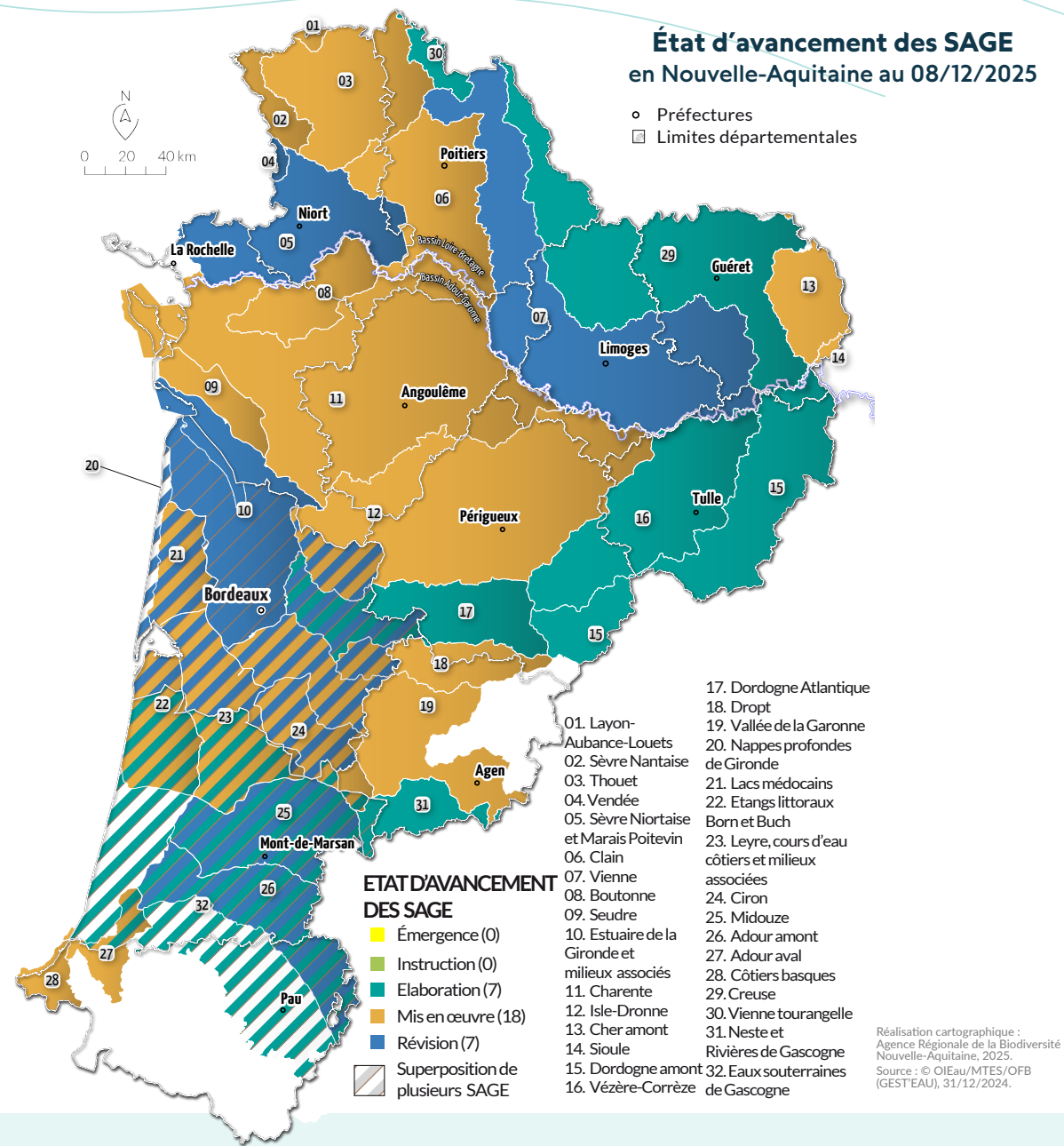
17 PTGE en Nouvelle-Aquitaine dont 8 mis en œuvre (Aume-Couture, Boutonne, Charente aval Brunt, Isle, Midour, Seudre, Seugne et Sèvre Niortaise Mignon).

Sur le bassin Loire-Bretagne, le SDAGE préconise de mener des **études dites « HMUC » (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat)**. Outil propre à ce bassin, elles permettent de dresser un état des lieux des équilibres quantitatifs d'un territoire et de sa sensibilité au changement climatique.

Etudes HMUC en cours ou achevées en Nouvelle-Aquitaine : Sèvre Niortaise & Marais Poitevin, Vendée, Clain, Vienne, Vienne Tourangelle, Creuse, Sèvre Nantaise, Thouet, Layon-Aubance, Cher amont.

LES PARLEMENTS DE L'EAU

À différentes échelles de territoire, des instances de concertation et de débats sont adossées aux structures de gouvernance de l'eau. Constituées de représentants des acteurs publics ou privés (collectivités, État, usagers, milieux socioprofessionnels, personnes qualifiées), elles se mobilisent et agissent dans le domaine de l'eau.



LES SAGE

Instrument essentiel pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** déclinent à l'échelle des sous-bassins, les priorités du SDAGE. Elaboré en commission locale de l'eau, le SAGE est un **outil de planification et d'orientation** qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Il doit être **compatible avec les SDAGE** et s'impose aux administrations et aux tiers. Il est composé d'un **plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)**, et d'un **règlement**.

La Nouvelle-Aquitaine est couverte à 93% par 32 SAGE (en totalité ou pour partie sur le territoire régional).

LE COMITÉ NATIONAL DE L'EAU

Organisme placé auprès du ministre chargé de l'environnement, il constitue **l'instance nationale de consultation sur la politique de l'eau**. Il émet un avis sur :

- les circonscriptions géographiques des bassins,
- les projets d'aménagement et de répartition au niveau national,
- les projets de décrets (protection des peuplements piscicoles),
- les projets de SDAGE, la stratégie nationale du risque inondations, les orientations stratégiques de l'OFB, etc.
- le prix de l'eau facturé aux usagers,
- la qualité des services publics de distribution d'eau et d'assainissement.

LE COMITÉ DE BASSIN

Sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin, cette assemblée **débat et définit de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques**. Il élabore le SDAGE, émet un avis sur les grands aménagements et oriente les politiques d'interventions de l'agence de l'eau.

L'Agence de l'Eau est l'organisme exécutif du Comité de Bassin.



Comité national de l'eau (CNE)



Comité de bassin



Commission locale de l'eau (CLE)

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

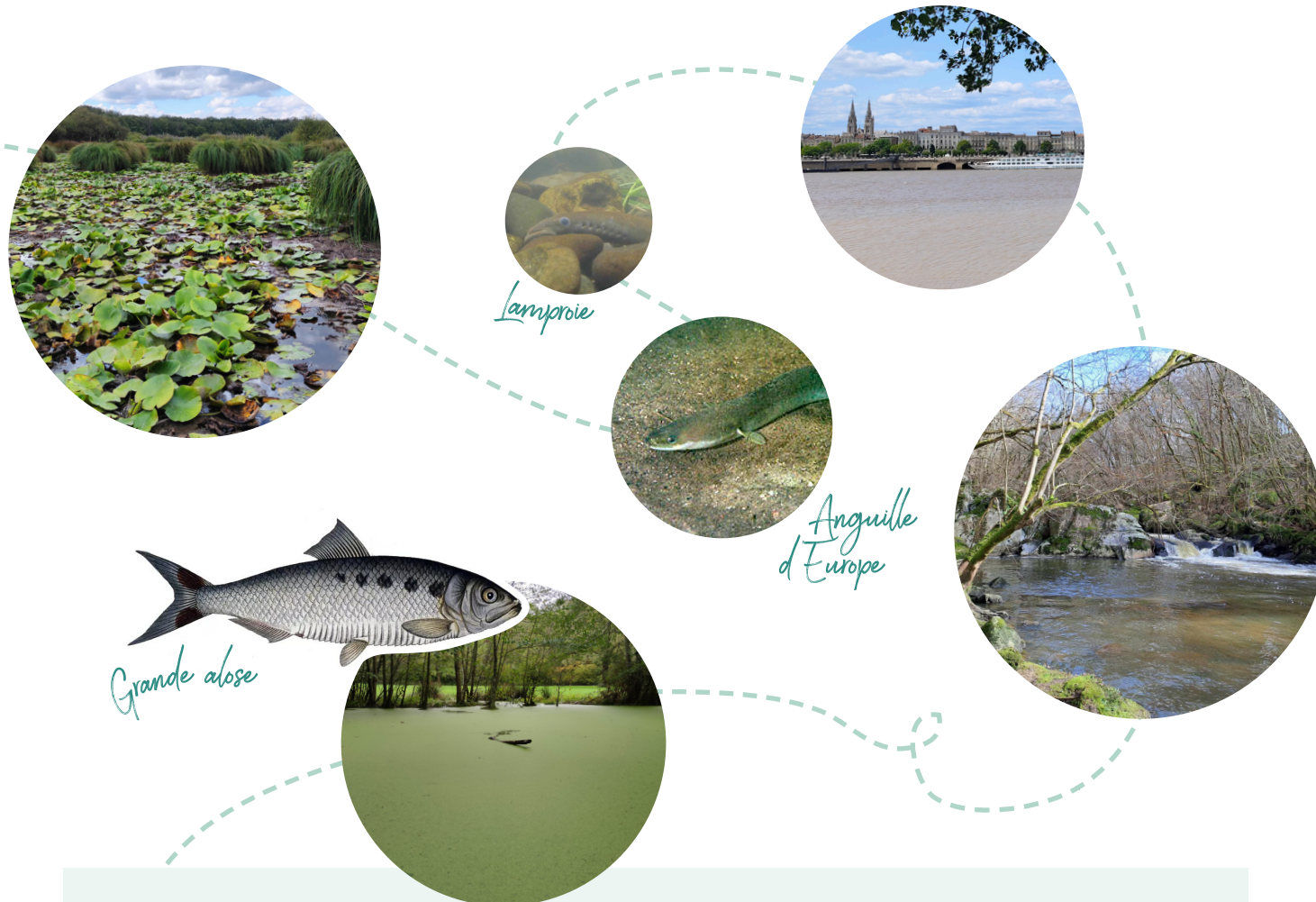
Le CESER est une **assemblée consultative** placée auprès du **Conseil Régional** et composée d'**acteurs économiques, sociaux, environnementaux, éducatifs et associatifs représentatifs de la société civile**. Il émet des avis sur les orientations structurantes de la région. Il examine son budget et les documents de planification en amont de leur adoption, et répond aux demandes d'avis et d'études du Président du Conseil régional.

Sur la thématique de l'eau, en 2018, il partage sa position sur la Stratégie Régionale de l'Eau et sa déclinaison en politique régionale de l'eau. En 2023, il s'exprime sur les aides régionales au stockage de l'eau. Il est sollicité par les autorités en charge de la coordination des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne pour la relecture de plusieurs documents en cours de révision et soumis à consultation comme le SDAGE ou le PGRI.

LES ACTEURS DE LA CONNAISSANCE, PROTECTION ET RESTAURATION

Milieux aquatiques continentaux

À côté des acteurs institutionnels, d'autres structures mènent des actions pour mieux connaître, protéger, restaurer les milieux aquatiques et les espèces qui y vivent. Par la densité et la diversité du réseau hydrographique de la Nouvelle-Aquitaine, les espèces disposent de voies de déplacement entre des habitats aquatiques et terrestres variés au cours de leur cycle de vie (zones de reproduction ou frayères, zone de développement...).



LE GEAUPORTAIL

Cet outil a été développé pour la **bancarisation, la consultation et la valorisation des données et actions des Fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA)**.

Les 12 fédérations néo-aquitaines l'ont adopté, ce qui est une première en France à l'échelle d'une région. Ces données permettront d'alimenter les bases de données des observatoires régionaux (FAUNA, etc.). Il fait le lien avec le **Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)** établi par chaque fédération de pêche.

LE SUIVI DES LINÉAIRES D'ASSECS, UNE SPÉCIFICITÉ RÉGIONALE

Durant la période d'étiage, les FDDAPPMA et l'ARPNA (Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine) ainsi que les syndicats du Né, du Lot et de l'Antenne, organisent des **campagnes bi-mensuelles d'observation de l'état hydraulique** du linéaire hydrographique.

Bancarisées dans un outil mis à disposition par l'ARB NA, ces données sont utiles à la **gestion de la ressource en eau en période d'étiage**, pour le suivi de l'évolution des niveaux d'eau dans des perspectives d'évaluation de l'impact du changement climatique.

ASSOCIATION RÉGIONALE DES FÉDÉRATIONS DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE de Nouvelle-Aquitaine

Formée des **12 Fédérations Départementales (FDAAPPMA)**, elle mène de nombreuses actions parmi lesquelles la **protection du milieu aquatique et la sensibilisation des citoyens** aux enjeux des milieux aquatiques, du bon état des cours d'eau et de la préservation de la biodiversité. Elle a également vocation à nouer des **coopérations régionales** liées à la biodiversité, à la valorisation de l'apport de l'activité pêche au développement des territoires, à la concertation sur les différents schémas et stratégies relevant de sa compétence, à la coordination des propositions dans le cadre des instances régionales.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Nouvelle-Aquitaine

France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine est la confédération de 200 associations qui portent des objectifs communs de protection de la nature et de l'environnement. L'action de FNE NA s'organise autour de **plusieurs réseaux thématiques** : eau, implication citoyenne, protection des écosystèmes, etc. Plus spécifiquement, les différentes associations **concourent à l'amélioration des connaissances** grâce à plusieurs **inventaires** menés régionalement ou plus localement : la flore des rivières, les mares, la stygofaune, les amphibiens, les moules perlières, etc.

MAISON DE L'EAU ET DE LA PÊCHE DE CORRÈZE

Cette association mène des actions visant à **sensibiliser les jeunes publics, à développer l'activité pêche** ainsi qu'à **promouvoir la connaissance et la mettre à disposition**. Elle a notamment participé à la réalisation d'un atlas des poissons du Limousin avec les fédérations de pêche et l'OFB.

Poissons migrateurs

Les grands bassins de Nouvelle-Aquitaine sont marqués par la présence régulière de poissons migrateurs dont la plupart sont caractérisés par un **état de conservation préoccupant selon l'UICN**. Des actions de préservation et de restauration des populations de poissons migrateurs sont nécessaires ainsi que l'amélioration des connaissances et la communication pour sensibiliser et intégrer l'ensemble des acteurs dans leur sauvegarde. En région, 4 grands opérateurs œuvrent en ce sens :

- **LOGRAMI** (bassin de la Loire)
- **MIGADO** (bassin Gironde-Garonne Dordogne-Charente-Seudre)
- **Cellule Migrateurs Charente-Seudre** (composée de CAPENA, de l'EPTB Charente et de MIGADO*)
- **MIGRADOUR** (bassins de l'Adour, de la Nivelle et des cours d'eau côtiers des Landes et des Pyrénées Atlantiques).
- D'autres structures traitent de cette thématique dans leurs actions ; c'est par exemple le cas de **l'EPTB Vienne** (animation de comités migrateurs sur la Vienne et la Gartempe), des fédérations de pêche, du PNR Marais Poitevin, etc.

* Au 1er janvier 2026, MIGADO quittera la cellule mais continuera de réaliser des actions sur les poissons migrateurs sur les fleuves Charente et Seudre en concertation avec les autres acteurs.

L'ÉTAT DE SANTÉ DES POISSONS DE COURS D'EAU

La **méthode « écopathologie »** permet, à partir de l'état de santé des poissons, considéré comme bio-indicateur, de surveiller l'état des cours d'eau.

Mise en œuvre en Gironde et en Corrèze par les fédérations départementales de pêche, cette action s'inscrit dans la politique régionale « **Une seule santé** ».

L'ambition future est de l'étendre à toutes les fédérations néo-aquitaines afin de constituer les premiers jalons d'un réseau de surveillance des milieux aquatiques.

UN CADRE POUR LES MIGRATEURS

Le **plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)** fournit le cadre juridique aux mesures nécessaires à la pérennité des espèces migratrices. Il est établi par grand bassin pour 5 ans (2022-2027 actuellement) et répond aux objectifs fixés par le **Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA)**.

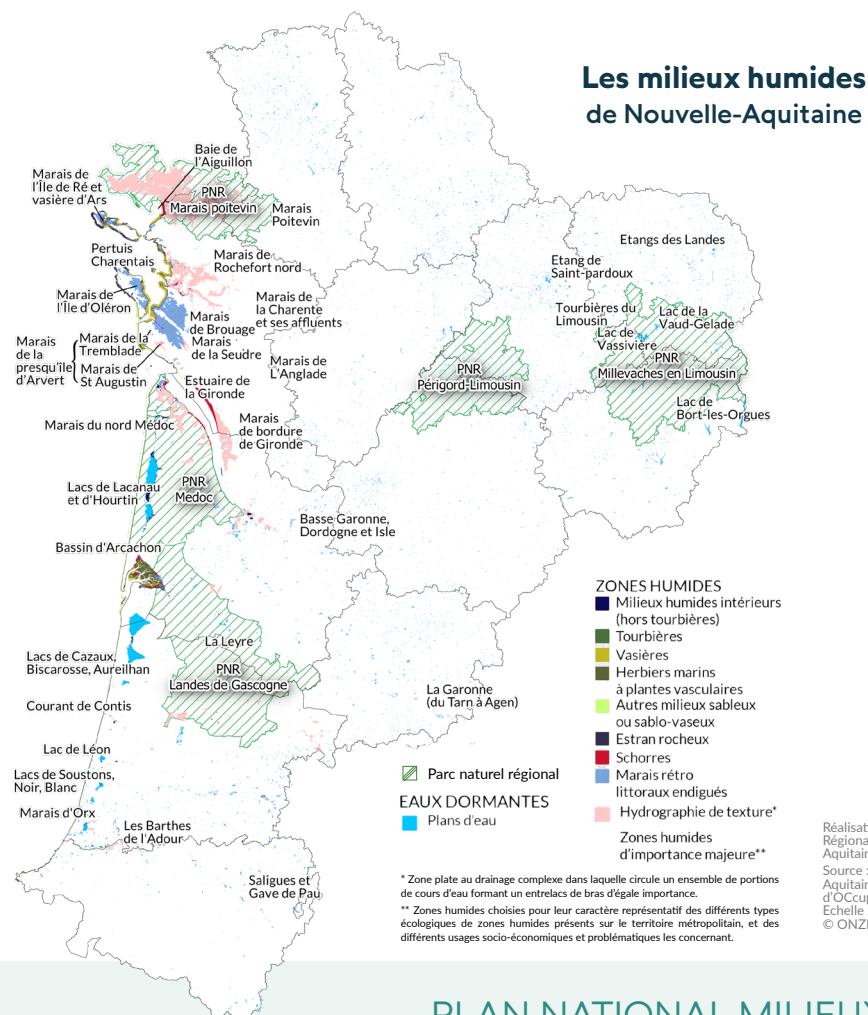
• **3 PLAGEPOMI en Nouvelle-Aquitaine :**

- **Loire-côtiers vendéens-Sèvre niortaise**
- **Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre**
- **Adour et cours d'eau**

LES ACTEURS DE LA CONNAISSANCE, PROTECTION ET RESTAURATION

Zones humides

Marais, tourbières, prairies humides, vasières, prés salés, mangroves, etc., entre terre et eau, les zones humides présentent de multiples facettes tant par leur composition que par les fonctions qu'elles remplissent. Différentes structures œuvrent en Nouvelle-Aquitaine pour la préservation de ces milieux à la biodiversité remarquable.



FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

Il vise l'accroissement et la diffusion des connaissances sur les zones humides, l'appui méthodologique et technique aux porteurs de projets, et l'animation du réseau et de la communauté que constituent les acteurs publics et privés de ces territoires. Reconnu « **Pôle-relais zones humides de l'Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord** », il contribue à la mise en œuvre de la politique nationale sur les zones humides.

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

Il intervient dans l'acquisition et la protection des espaces naturels situés à l'intérieur des terres dont les zones humides notamment. Fort des 860 sites qu'il gère, le **CEN Nouvelle-Aquitaine** anime un **réseau de gestionnaires zones humides** en région de plus de 250 adhérents (exploitants agricoles ou forestiers, collectivités territoriales ou particuliers).

DES EXPERTS DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

En région, deux structures principales visent l'amélioration de la connaissance des espèces floristiques et faunistiques, et la protection des milieux associés dont notamment les milieux humides. Pour la flore, le **Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique** joue ce rôle et pour la faune, il s'agit de l'**observatoire Fauna**.

Plusieurs experts sont aussi présents dans les associations naturalistes du réseau FNE et concourent à l'amélioration des connaissances.

PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Ils ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. L'eau fait partie intégrante de ces espaces nécessitant la mise en œuvre d'actions visant à préserver et mettre en avant ces ressources essentielles. **5 PNR** existent en Nouvelle-Aquitaine (3 sont en projet : la Gâtine poitevine, la Montagne basque et les marais du littoral charentais) : **Millevaches, Périgord-Limousin, Marais Poitevin, Landes de Gascogne et Médoc**.

Au-delà des parcs, d'autres sites emblématiques existent telles que les **Réserves Naturelles Régionales (RNR)** qui sont au nombre de **13** en région, et les **Réserves Naturelles Nationales (RNN)** qui sont au nombre de **35**.

Les syndicats de rivière, les fédérations de pêche, les fédérations de chasse, et bien d'autres acteurs, conduisent également de nombreuses actions visant à la préservation et au maintien des zones humides.

Un centre de ressources milieux humides

L'Office français de la biodiversité en assure la coordination en partenariat avec les cinq **Pôles-relais zones humides**, l'association **Ramsar-France** et l'**Office international de l'eau**. Ce centre de ressources a pour ambition d'accompagner l'ensemble des acteurs des territoires dans la mise en œuvre de la politique nationale en faveur des zones humides.

RAMSAR

Pour définir les **orientations internationales en matière de protection des zones humides**, la convention de Ramsar sur les milieux humides a été signée le 2 février 1971.

En 2024, ce traité intergouvernemental regroupe 172 pays qui s'engagent à la conservation des zones humides et un réseau de 2 431 sites d'importance internationale labellisés dans le monde dont une cinquantaine en France parmi lesquels **5 en Nouvelle-Aquitaine : Fiers d'Ars (17), Marais d'Orx (40), Delta de la Leyre (33), Pinail (86), Marais poitevin (17, 79, 85)**.

PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES

Déclinaison de la stratégie nationale biodiversité 2030, il fixe des **grandes orientations d'actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la restauration des milieux humides**.

Le 4^{ème} plan d'action ambitionne de doubler la superficie des milieux humides sous protection forte en métropole d'ici 2030, de préserver des zones humides par l'acquisition de 8 500 ha et d'en restaurer 50 000 ha. Il vise le développement des pratiques économiques (agricoles, forestières, aquacoles, piscicoles) et de loisirs (cynégétiques, sportives et touristiques) qui préservent les milieux humides.

SOURCES EN ACTION

Ce programme constitue une démarche innovante et d'envergure associant 20 porteurs de projets menant des actions en faveur de la **restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides des têtes de bassin de la Vienne amont**. Coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'EPTB Vienne depuis 2011, le dernier contrat 2024-2029 vise l'amélioration de la résilience des milieux face aux variations climatiques, sur les aménagements de continuité écologique et la gestion forestière.



PROJET MAVI

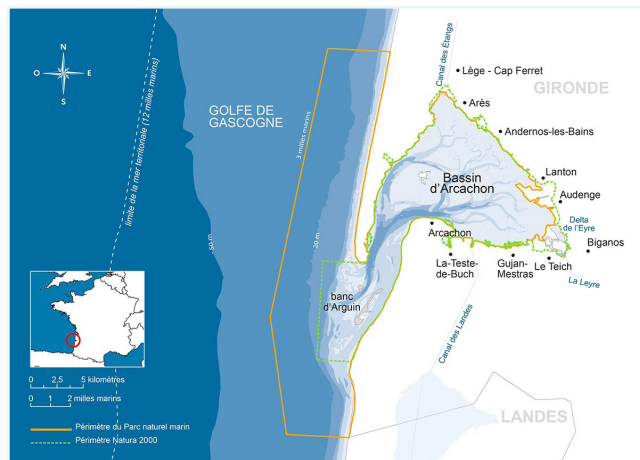
Maintenir des marais vivants face au changement climatique, tel est l'objectif de ce projet co-animé par l'INRAE de Saint-Laurent-de-la-Prée et le Forum des Marais Atlantiques dans le cadre du Programme TETRAE. Il aborde les questions de **gestion de l'eau, en lien avec la biodiversité et le stockage du carbone**, qui se posent au sein des marais atlantiques à l'aune du **changement climatique**. L'équilibre des marais est menacé notamment par la diminution de la ressource en eau douce en été et la régression de l'activité d'élevage qui manque d'attractivité.



LES ACTEURS DE LA CONNAISSANCE, PROTECTION ET RESTAURATION

Milieux marins et littoraux

Le littoral Sud Atlantique constitue plus de 970 km de côtes (du nord de la Charente Maritime au sud du Pays Basque français, estuaires inclus). La région dispose ainsi d'un patrimoine à forte valeur ajoutée pour l'économie et l'attractivité de son territoire, patrimoine préservé par différents acteurs et en partie protégé par deux parcs naturels marins.



Un parc naturel marin (PNM) est un espace protégé en mer (ou « aire marine protégée »). C'est un outil de gestion du milieu marin, créé par la loi du 14 avril 2006.

Adapté à de grandes étendues marines, il a pour objectif de **contribuer à la protection, à la connaissance du patrimoine marin et de promouvoir le développement durable des activités professionnelles** (pêche, transport maritime, énergies renouvelables...) **et de loisirs** (nautisme, pêche de loisir, kayak, surf...) **liées à la mer.** Source : OFB

2 PNM en Nouvelle-Aquitaine :

- Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (créé en 2015) ;
- Bassin d'Arcachon (créé en 2014).



GIP LITTORAL

Le **Groupeement d'Intérêt Public Littoral** mène des **réflexions stratégiques sur les problématiques littorales de Nouvelle-Aquitaine** et anime des politiques publiques dédiées à la gestion des espaces littoraux. C'est un lieu de production d'études à caractère prospectif et un outil de concertation, de mise en cohérence des projets, d'échanges d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques entre ses membres et partenaires. Il regroupe toutes les collectivités qui interviennent sur les côtes de la Nouvelle-Aquitaine.

Un travail complet d'état des lieux du littoral néo-aquitain pendant deux ans a permis d'établir le projet intitulé « Littoral 2030 », une **stratégie partagée pour un développement durable, équilibré et solidaire du littoral régional.**

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Le **Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)** est un établissement public qui mène des actions en faveur de la sauvegarde du littoral, de la biodiversité, des sites naturels et biens culturels associés. Son outil principal est **l'acquisition de secteurs littoraux**, afin de les mettre définitivement sous **protection**. En région, deux délégations de rivages sont présentes (10 en France) : Centre-Atlantique et Aquitaine. Il réalise des actions communes avec le GIP littoral : reconversion et reconstitution des stations et territoires littoraux, gestion de l'érosion ou de submersion, préservation des écosystèmes, etc.

En Nouvelle-Aquitaine, le **Conservatoire du littoral protège plus de 16 000 hectares** répartis sur 76 sites littoraux.

OBSERVATOIRE DE LA CÔTE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Depuis 1996, l'OCNA a pour rôle de mettre au service des acteurs du littoral un **outil scientifique et technique d'aide à la décision, à la gestion et à la prévention des risques côtiers**. Il accompagne les stratégies de développement durable de manière à prendre en compte l'évolution morphologique du littoral et les richesses de son patrimoine naturel tout en s'adaptant au changement climatique. Chargé de suivre l'érosion et la submersion sur l'ensemble du territoire aquitain, il est porté par deux opérateurs que sont le BRGM et l'ONF.

« Avec une hauteur de 101 m, l'altitude de la dune du Pilat est la plus basse mesurée depuis le début des mesures annuelles en 2009. On note une **perte d'altitude de 6,9 m entre 2009 et 2024.** »

Source : OCNA, 2025

CENTRE DE LA MER DE BIARRITZ

Association loi 1901, il a été créé dans le but de **mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins et de transmettre les connaissances acquises** aussi bien aux scolaires qu'à un public scientifique ou des gestionnaires.

DIRECTIVE CADRE « STRATÉGIE POUR LE MILIEU MARIN »

La **DCSMM** vise à **maintenir ou restaurer un bon fonctionnement des écosystèmes marins** en permettant l'exercice des usages en mer dans une perspective de développement durable.

En France, elle est transposée dans le code de l'environnement et s'applique aux eaux marines selon **4 sous-régions** : la Manche-Mer du Nord, les Mers celtiques, le Golfe de Gascogne, la Méditerranée Occidentale.

Le **Document Stratégique de Façade (DSF)** décline les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le

littoral (adoptée le 17 juin 2024) pour chacune des 4 façades.

COMITÉ ÉTAT MER ET LITTORAL

Lancé en 2024, il rassemble l'ensemble des **services et opérateurs de l'État qui œuvrent pour les politiques maritimes et littorales**. Il se réunit avec l'ensemble des préfets littoraux pour fixer la trajectoire de l'État sur ces sujets et dresser un bilan des actions engagées annuellement.

4 enjeux sont particulièrement ciblés : la décarbonation, le changement climatique, la préservation de la biodiversité et de partage de l'espace maritime.

COASTSNAP en Nouvelle-Aquitaine

Ce projet régional de **science participative** rattaché à l'OCNA a pour but de transformer le citoyen en observateur privilégié des évolutions du littoral et de contribuer à une meilleure connaissance et prise de conscience de la vulnérabilité de la côte face aux risques naturels.

Grâce aux 6 stations installées le long de la côte néo-aquitaine, cette démarche permet de constituer une base importante de photos depuis un point fixe. Une photo de plage prise régulièrement au long de l'année est un moyen de suivi précieux pour les scientifiques.

62 aires marines protégées dont 2 PNM

86 % des eaux de baignade en mer d'excellente qualité

-1,7 à -2,5 m/an recul annuel moyen sur la côte sableuse dans les Landes & en Gironde

18 espèces protégées de mammifères marins observées

37 sites Natura 2000

LES ACTEURS DE LA RECHERCHE

Aux côtés des acteurs institutionnels, des gestionnaires et des industriels, le monde de la recherche, qu'il s'agisse de recherche fondamentale ou appliquée, contribue à enrichir la compréhension des enjeux liés à l'eau. Multidisciplinaire, il produit des connaissances, développe des approches innovantes, évalue l'état des milieux aquatiques et leurs usages, et éclaire les impacts du changement climatique et les transformations sociales. Ces travaux nourrissent les réflexions collectives et accompagnent l'action publique face aux grands défis technologiques, économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

ZOOM SUR LE RÉSEAU NAÏADES

Une spécificité en Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne l'émergence et la structuration de **Réseaux Régionaux de Recherche (R3)** thématiques et pluridisciplinaires centrés sur des enjeux prioritaires de son territoire. Ils œuvrent à structurer les établissements de recherche et d'enseignement, favoriser l'émergence de projets/programme de recherche et accélérer leurs transferts vers la société. Créé en 2022, le **Réseau Régional de Recherche sur l'Eau (R3 NAÏADES)** porte sur 4 axes de recherche :

- État et préservation des milieux aquatiques et santé humaine (« One Health »)
- Approche intégrée sur les bassins versants et systèmes hydrogéologiques
- Usages et stockages d'eau à des fins d'adaptation
- Gouvernance de l'eau et appropriation.



17 établissements partenaires du consortium

43 laboratoires

300+ chercheurs et enseignant-chercheurs

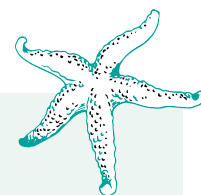
naiades.ensegid.fr

ROSEAU (RessOurceS en Eau en Nouvelle-AqUitaine) : QUELLES EAUX POUR DEMAIN ?

Le Programme Scientifique de Grande Ambition Régionale sur l'eau

À l'initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine, ce programme ambitieux, qu'elle cofinance, s'appuie sur le réseau NAÏADES pour répondre collectivement aux grands enjeux liés à l'eau sur le territoire. Actuellement en phase de finalisation, il réunit 15 établissements et mobilise près de 90 chercheurs engagés pour produire

des connaissances, accompagner l'innovation et favoriser la mise en œuvre de solutions concrètes au service des territoires. Ce programme, réunissant une soixantaine de sites d'étude, est également soutenu par les Agences de l'Eau du territoire et par les différents établissements partenaires du programme.



LES UNIVERSITÉS

La région Nouvelle-Aquitaine compte **6 universités** (Bordeaux, Bordeaux-Montaigne, La Rochelle, Limoges, Pau et Pays de l'Adour et Poitiers) et **plusieurs écoles d'ingénieurs** (BSA, CESI, EIGSI, ENSIP, ENSIL-ENSCI, ENSEGID, ENSGTI, etc.) qui dispensent des formations dans le domaine de l'eau et de la gestion de l'environnement. Chaque site peut présenter des **spécialités différentes d'enseignement et de recherche académique qui permettent de couvrir un très large domaine d'expertise** : Polluants/qualité de l'eau/procédés de traitement, Ecologie aquatique & biodiversité, Hydrologie & hydrogéologie, Eau souterraine, Eau & agriculture, Gouvernance & politiques de l'eau...

CNRS

Plus grand organisme public français de recherche scientifique, le **Centre National de la Recherche Scientifique** recouvre **90 unités de recherche** toutes thématiques confondues. Courant 2020, le CNRS a signé un protocole de coopération avec la Région (d'une durée de 4 ans) couvrant plusieurs thématiques dont notamment **le littoral, la biodiversité, l'évolution des écosystèmes, la biogéochimie et l'écotoxicologie aquatique**.

IFREMER

L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la mer contribue à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et du littoral et au développement durable des activités maritimes. Les deux **Laboratoires Environnement Ressources (LER)** en région sont **Arcachon et Pertuis Charentais**.

BRGM

Le **Bureau de Recherches Géologiques et Minières** est un établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour **gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol**. En Nouvelle-Aquitaine, il s'investit sur des thématiques de recherche diverses : développement de modèles numériques 3D de fonctionnement des aquifères, abreuvement des cheptels tout en préservant les zones humides, évolution de la ressource dans des scénarios de changement climatique, etc.

INRAE

L'**Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement** conduit une recherche environnementale concentrée sur l'eau, les écotecnologies et l'aménagement des territoires. Il développe des recherches à l'échelle à la fois locale et globale, sur le court et le long terme. En région, les **centres de Bordeaux et Poitiers** conduisent chacun des recherches innovantes.

CEREMA

Le **Cerema**, établissement public, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour **l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport**.

LES CENTRES DE TRANSFERT (CT)

De spécialisations complémentaires, ces acteurs hybrides néo-aquitains soutiennent **l'innovation technologique et méthodologique** : l'**APESA** (sciences de l'ingénieur et sciences humaines et sociales pour la gestion territoriale de l'eau), l'**ACMG** (hydroclimatologie, agriculture et adaptation au CC), le **CTE** (détection et gestion des micropolluants & innovation technique pour gestion intégrée) et l'**IFTS** (expert en filtration et séparation). Ils sont des partenaires associés à certaines actions de recherche.

ACCLIMATERRA

Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique, AcclimaTerra réunit un **groupe d'experts scientifiques** capable d'apporter aux acteurs du territoire les connaissances nécessaires à leur stratégie d'adaptation au changement climatique. Il a produit en 2018 le rapport « **Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires** » ainsi que différents cahiers thématiques, dont le 4e traite de la gestion quantitative de l'eau et usages agricoles sous contrainte climatique. Les prochains cahiers traiteront de la qualité de l'eau et des solutions fondées sur la nature.



VIGIE-LACS

Le **projet de recherche Vigie-Lacs** vise à acquérir des **connaissances scientifiques** indispensables à la **préservation de plantes aquatiques des lacs et étangs du littoral aquitain**, qui sont fortement menacées par le changement climatique, l'artificialisation des biotopes aquatiques et les espèces exotiques envahissantes.

Il s'inscrit dans une démarche globale d'acquisition de connaissances scientifiques sur le fonctionnement écologique et la gestion des plans d'eau en Nouvelle-Aquitaine.

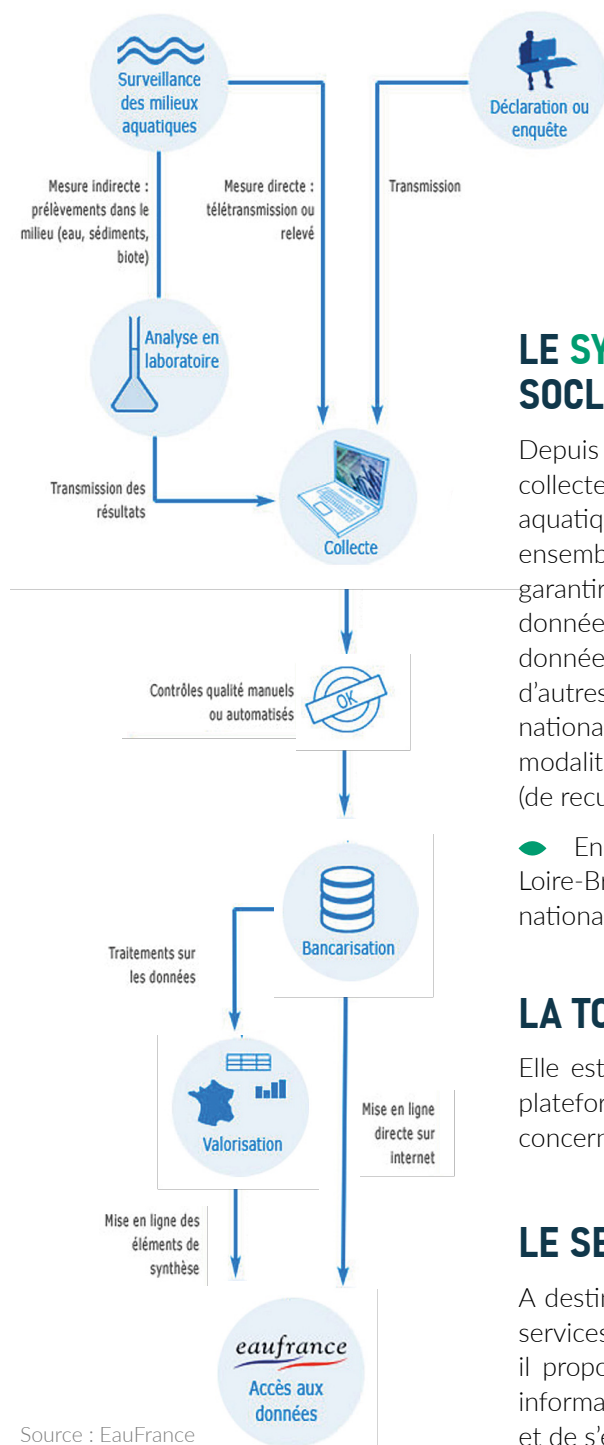
Il rassemble des chercheurs de l'unité de recherche **EABX d'INRAE Nouvelle-Aquitaine Bordeaux**, de l'**UMR BIOGECO** et de l'**UMR EPOC** et s'appuie sur de nombreux partenaires dont l'ARB NA.



CONNAISSANCE & RECHERCHE

De la collecte au partage des données

Améliorer la connaissance de l'eau repose sur un vaste réseau d'observateurs mobilisés sur le terrain, assurant un maillage fin du territoire et une couverture représentative des différents milieux, espèces et habitats. Ces multiples informations sont structurées dans des bases de données européennes, nationales ou plus locales selon plusieurs étapes : acquisition, bancarisation, vérification, puis exploitation et partage. Une fois intégrées, elles peuvent générer des outils et indicateurs, être valorisées dans différentes réflexions, programmes, études, etc., et réutilisées à différentes échelles, bien au-delà de leur objectif initial.



LA REMONTÉE DES DONNÉES

Les acteurs de la connaissance et de la gestion des milieux au sens large sont encouragés à centraliser et partager leurs données afin d'en assurer la traçabilité, l'accessibilité et l'exploitation. Elles suivent différentes étapes visant à fournir aux utilisateurs des données fiables et compréhensibles.

LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU, SOCLE DES DONNÉES SUR L'EAU EN FRANCE

Depuis 1993, le Système d'Information sur l'Eau (SI Eau ou SIE) collecte, archive et diffuse des millions de données sur l'eau, les milieux aquatiques, et les services publics d'eau et d'assainissement. C'est un ensemble d'outils, d'acteurs, de processus et de méthodes qui vise à garantir la qualité, la cohérence, le partage et la mise à disposition des données publiques sur l'eau, accessibles librement et gratuitement. Ces données sont produites ou collectées par des autorités publiques ou par d'autres organismes pour répondre à des politiques publiques. Le schéma national des données sur l'eau (SNDE) fixe les objectifs, le périmètre, les modalités de gouvernance du SI Eau et décrit ses dispositifs techniques (de recueil, conservation et diffusion des données et des indicateurs).

En Nouvelle-Aquitaine, les systèmes d'informations des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne viennent alimenter le SIE à l'échelle nationale.

LA TOILE EAU FRANCE

eaufrance.fr

Elle est la première entrée de consultation des bases de données et plateformes thématiques du SIE en fonction également des territoires concernés: Hydro, Ades, Quadrigé, SISPEA, BNPE, etc.

LE SERVICE HUB'EAU



A destination des ré-utilisateurs, qu'il s'agisse de bureaux d'études, de services publics, de collectivités, d'entreprises, observatoires locaux, etc., il propose des API (Application Programming Interface), une solution informatique qui permet à des applications de communiquer entre elles et de s'échanger mutuellement des services ou des données.

Source : EauFrance

OBSERVATOIRES DE L'EAU ET UTILISATION DES DONNÉES

Ces structures exploitent les données disponibles : elles les analysent, identifient les manques, les travaillent suivant différents publics cibles, les diffusent sous différents formats (données, graphes, cartes, outils numériques, publications, chiffres clés, indicateurs ...) afin d'améliorer la connaissance et le suivi de l'eau, des milieux et espèces.

En Nouvelle-Aquitaine, en plus de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et de l'Eau, de nombreux observatoires de l'eau existent. Il peut s'agir d'observatoires dédiés à une thématique précise (ou un croisement de thématiques) ou à un territoire d'actions. Ne sont représentés ici que quelques exemples.

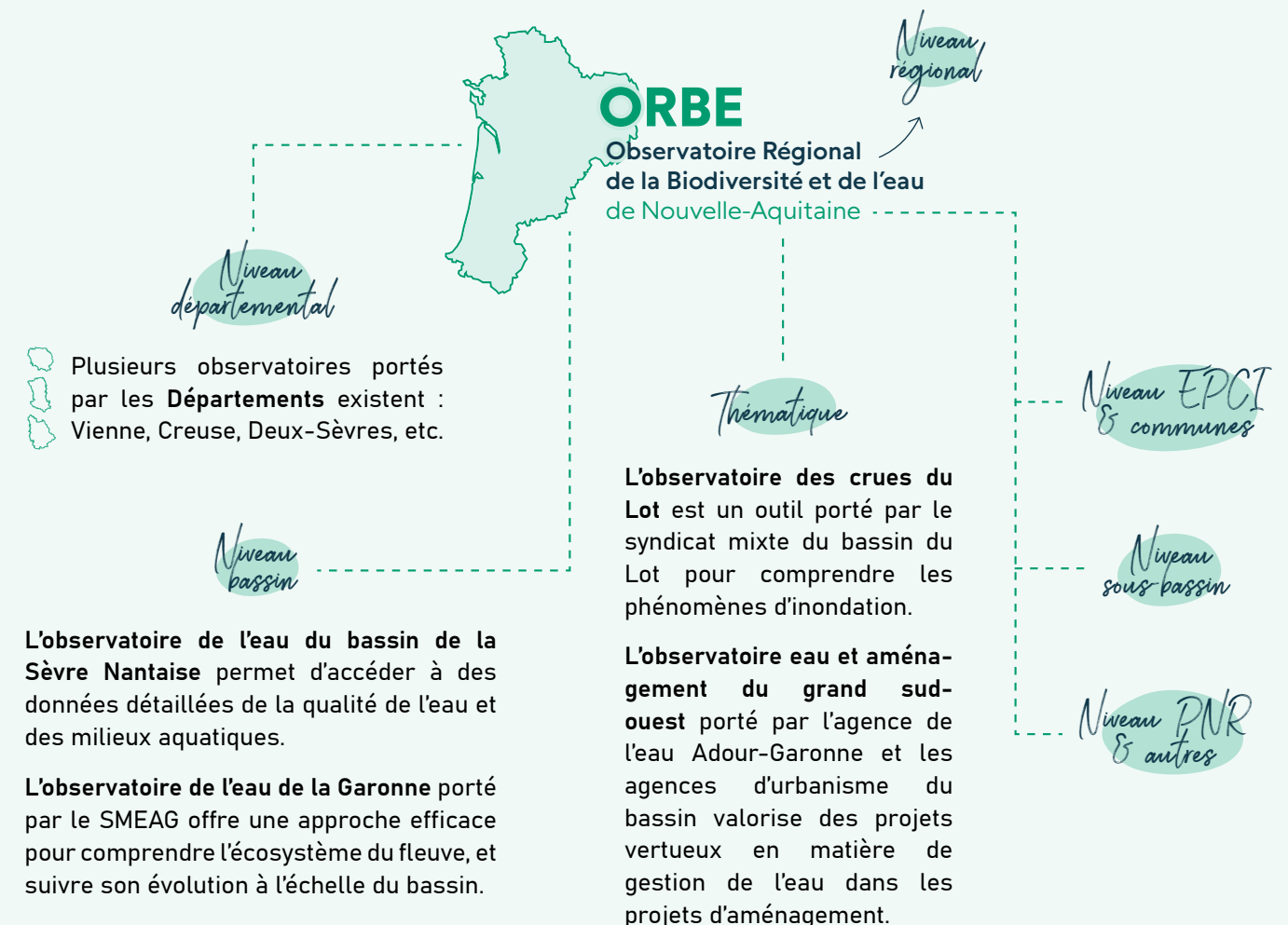
OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'EAU (ORBE)

Outil de connaissance, la mission Observatoire de l'ARB NA organise l'accès aux données et informations disponibles sur la ressource en eau et la biodiversité en région. L'objectif : permettre *in fine* d'informer les citoyens, d'éclairer la décision publique, et de faire comprendre à tous les enjeux en matière de préservation.

Il fournit des éléments de situation de l'eau dans une région à cheval sur 2 grands bassins,

en s'articulant avec les démarches, structures et actions existantes sur les territoires (dynamiques d'acteurs, actions et missions des acteurs, observatoires en place, etc.). Il identifie les manques de connaissances, de partage de données, et cherche à y répondre.

Autant que possible les technologies utilisées et la philosophie appliquée sont celles liées à l'Opendata (accès libre aux données publiques).



LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION

De nombreux acteurs de la formation, de la sensibilisation des habitants et des usagers et de la communication interviennent dans le domaine de l'eau, ainsi que différentes associations de protection de la nature et des milieux aquatiques. Ces structures sont essentielles pour transmettre la connaissance existante et expliquer en quoi il est important de faire attention à l'eau, notre bien commun. Elles peuvent également aider à améliorer la communication entre les différents acteurs, l'eau pouvant être un sujet source de tensions.

IL Y A DE LA VIE DANS L'EAU

Depuis 2010, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne organise chaque année un concours d'affiches et vidéos qui invite les élèves à mener une réflexion sur les enjeux de l'eau. Ils doivent **réaliser une affiche ou une vidéo illustrant les effets** (sécheresse, inondations, etc.) **du changement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques** (rivières, marais, tourbières, étangs, estuaires ou le littoral) **et les solutions possibles pour les préserver.**

LES AIRES EDUCATIVES

Les **aires marines et terrestres éducatives** sont des zones maritimes littorales ou terrestres de taille réduite, **gérées par des élèves de CM1, de CM2 ou de 6^{ème}** selon une charte nationale. Les élèves ont la responsabilité d'un espace naturel et doivent adopter des mesures de gestion et de suivi en échangeant avec des référents scientifiques et techniques, des usagers et des collectivités locales. Ils abordent les **problématiques de préservation** et **découvrent les activités socioéconomiques associées aux milieux naturels.**

● En Nouvelle-Aquitaine, **121 aires éducatives (terrestres ou marines)** sont recensées (labellisées ou non-labellisées). Cartographie OFB, 2025



CPIE

Les **Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement** coopèrent et agissent au quotidien avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire pour co-construire des actions de développement durable.

Une **Union Régionale des CPIE Nouvelle-Aquitaine** regroupe 13 CPIE travaillant sur différents projets : « Un Dragon ! Dans mon jardin ? », la gestion intégrée des eaux pluviales, accompagner la GEMAPI, etc.

IFREE

L'**Institut Formation Recherche Education à l'Environnement** est une association tournée vers les enjeux de sensibilisation et mobilisation citoyenne environnementale, au service des territoires et de ses habitants. A destination des professionnels du domaine de l'eau, l'IFREE **favorise le dialogue territorial sur l'eau** grâce à un accompagnement adapté. Une brochure est parue en 2024 avec des retours d'expériences portées par des syndicats d'eau et collectivités.

GRAINE

Le **Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement** est une initiative des acteurs de l'éducation à l'environnement pour une mise en réseau et la coordination de leurs actions au niveau régional. Il propose des animations, outils et formations dont :

- exposition « Les pesticides, c'est pas automatique ! »
- dossier thématique « L'Éducation à l'Environnement et l'Eau en Nouvelle-Aquitaine »,
- répertoire des Acteurs et Outils de l'EEDD.

Mon territoire au fil de l'eau

Dispositif éducatif sur l'eau coordonné par le GRAINE Poitou-Charentes, ce programme vise la préservation de la ressource en eau et la création de liens entre les différents acteurs d'un territoire (scolaires, population non-agricole, agriculteurs, acteurs de l'eau), l'objectif étant d'amener chacun à se questionner, se comprendre pour définir des actions locales, simples et concrètes.

SÈVE RELAIS ÉCOLE ET NATURE DU LIMOUSIN

Il s'agit du pendant des GRAINE Poitou-Charentes et Nouvelle-Aquitaine, qui a pour but de rassembler les différents acteurs intéressés par la promotion d'une éducation à un environnement et à une humanité durable et qui agissent en Limousin.

LES PETITS DÉBROUILLARDS

Ils contribuent à former des citoyens actifs, à développer l'esprit critique, et à élargir les capacités d'initiatives de chacun. Treize antennes/comités locaux existent en Nouvelle-Aquitaine permettant une action locale.

D'autres structures conduisent des actions de formation ou de sensibilisation comme les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement, les Fédérations de Pêche ou les collectivités qui mènent des missions d'éducation par le biais de leurs accueils de loisirs par exemple.



LE GUIDE DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION À L'EAU du Grand Sud-Ouest

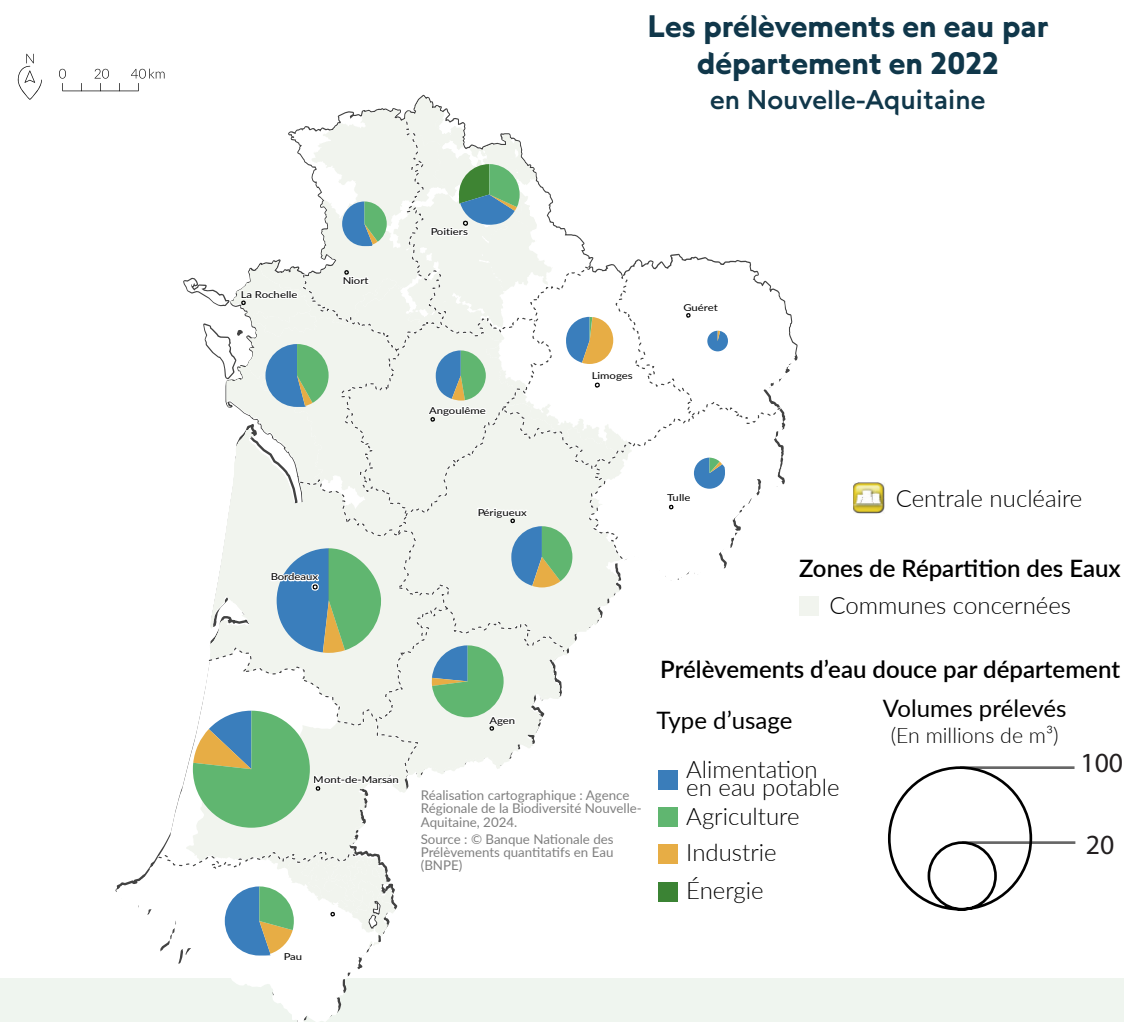
Il **cartographie les acteurs d'éducation et de la sensibilisation à l'eau** soutenus par l'agence de l'eau Adour-Garonne. Il propose **plus de 90 projets et outils, et des focus thématiques** : solutions fondées sur la nature, agroécologie, changement climatique, etc. Il permet par sous-bassin d'accéder à la liste des acteurs susceptibles de mettre en place des animations sur leur territoire et/ou de proposer des outils pédagogiques ludiques.

LIVRE BLANC POUR LES DROITS DU FLEUVE GARONNE

Réalisé dans le cadre du **programme Wild Légal**, ce document présente un **état des lieux synthétique du contexte écologique, juridique, administratif du fleuve** et propose différentes pistes de reconnaissance des droits de Garonne. Il poursuit plusieurs objectifs dont la sensibilisation des citoyens sur les enjeux écologiques et la volonté de renforcer leur lien au fleuve Garonne.

LES ACTEURS DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES

L'eau est indispensable à de nombreux usages, notamment pour des activités économiques majeures en région telles que l'agriculture ou le tourisme. Sa disponibilité et sa qualité constituent des enjeux essentiels pour le territoire. Face à la diversité des besoins, une gestion solidaire s'impose afin d'assurer un partage équilibré de la ressource, sans compromettre les écosystèmes ni dégrader les milieux par des prélèvements excessifs.



AGRICULTURE

Notre eau, notre avenir

Première en France, les signataires du **Pacte de la transition agroécologique du bassin Adour-Garonne** ont lancé en septembre 2024 une campagne de sensibilisation mettant en lumière l'importance de l'eau pour maintenir une agriculture et une alimentation de qualité dans le Sud-Ouest (Occitanie/Nouvelle-Aquitaine) : Notre eau, notre avenir.

TOURISME

Les acteurs du tourisme se sont mobilisés dans le cadre du **Plan Eau lancé en 2023** afin d'élaborer des Plans de sobriété hydrique dans 3 secteurs : hébergement touristique et restauration, sports et activités de pleine nature (y compris golf), espaces de loisirs, d'attractions et culturels. Ils s'inscrivent dans l'objectif national de réduction de 10 % des prélèvements d'eau d'ici 2030.

● Contributions du secteur du tourisme à l'effort de sobriété hydrique (avril 2025).

LA FILIÈRE AGRICOLE

Première région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine nécessite par conséquent une gestion fine de l'eau aussi bien en termes de quantité que de qualité. Différentes structures et organisations mènent des actions en ce sens notamment :

- Les Chambres d'agriculture
- La Fédération Régionale d'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine
- La Coop de France Nouvelle-Aquitaine.

Organisme unique de gestion collective

Créées pour gérer les usages agricoles de l'eau à une échelle géographiquement cohérente, 14 structures sont reconnues en tant qu'OUGC. Elles ont en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur un territoire déterminé.

LES FILIÈRES PÊCHE ET AQUACULTURE

Pêche maritime et estuarienne, pêche en eau douce et pêche à pied, aquaculture, sont autant d'activités qui nécessitent une eau de bonne qualité et en quantité suffisante faisant appel à différentes instances notamment :

- Comité Régional de Conchyliculture
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Nouvelle-Aquitaine

En complément, le **Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine (CAPENA)** apporte une expertise technique et scientifique aux acteurs sur l'environnement, les ressources des milieux aquatiques et les modes de production afin d'en assurer un développement durable.

SYLVICULTURE

Optimiser gestion de l'eau et gestion forestière

L'Office National des Forêts et l'Agence de l'eau Adour-Garonne mènent divers projets sur des territoires forestiers significativement impactés par le réchauffement climatique. Un contrat de territoire de six ans (2025-2030) basé sur des **solutions fondées sur la nature** a été mis en place afin d'optimiser gestion de l'eau et gestion forestière par des approches expérimentales répliquables sur des sites pilotes.

LES FILIÈRES INDUSTRIELLES

En Nouvelle-Aquitaine, l'industrie est diversifiée et en partie tournée vers l'exportation. L'amélioration de l'efficacité hydrique dans l'industrie constitue un enjeu environnemental et économique majeur. La **Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine** joue un rôle majeur entre les entreprises et les pouvoirs publics. Le réseau comporte des éco-entrepreneurs dont la finalité est la gestion durable des ressources naturelles.

LES FILIÈRES DE L'ÉNERGIE

En lien avec la filière énergétique, l'eau peut être utilisée comme énergie renouvelable électrique (hydroélectricité) mais également prélevée pour le refroidissement des centrales nucléaires (2 en région et 1 limitrophe). **Un cadre juridique encadre toutes ces installations** et la **DREAL** est notamment chargée du **contrôle des concessions hydroélectriques (61 au total en région)** dont la responsabilité des investissements, de la construction et de l'exploitation est confiée à un tiers qui en devient le concessionnaire (EDF, SHEM, etc.).

LES FILIÈRES DU TOURISME

De **nombreux loisirs** sont tributaires des ressources en eau disponibles pour leurs activités : navigation de plaisance ou tourisme fluvial, loisirs et sports nautiques/aquatiques, activités maritimes.

Plusieurs acteurs existent en lien avec les filières du tourisme et des loisirs dont le **Comité Régional du Tourisme** et différentes unions ou fédérations liées au tourisme, à l'hôtellerie de plein air, etc.

La protection de la nature, la pêche, la baignade, le canoë-kayak, la randonnée sont autant d'activités qui sont aussi représentées par leurs associations ou fédérations.

SOLTENA

Cluster néo-aquitain de l'économie circulaire et de la transition écologique, SOLTENA est un acteur important de **l'accompagnement des entreprises**. Il met en réseau les acteurs économiques et accompagne les actions, les projets et les innovations en faveur de l'économie circulaire, de la transition énergétique et de l'environnement. Sur la thématique de l'eau, sont visées la limitation de l'empreinte hydrique, la sécurisation de la production et l'amélioration de la compétitivité.

DES RÉSEAUX D'ACTEURS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Pour l'échange de retours d'expériences

Pour favoriser la transversalité et les échanges entre les différentes typologies d'acteurs, plusieurs réseaux existent en région. Concernant toutes les actions de connaissances et d'éducation, il existe des réseaux spécifiques sur notre territoire qui œuvrent à améliorer l'efficacité des actions grâce au partage de retours d'expériences.

LE RÉSEAU DES ACTEURS DE L'EAU de Nouvelle-Aquitaine

L'ARB NA dans sa mission d'observatoire et de valorisation des connaissances sur l'eau, réunit tous les 12 à 18 mois les acteurs de l'eau pour partager les travaux eau qu'elle produit et offrir un temps d'échanges sur leurs travaux ou sur des développements de partenariats. Cette assemblée est l'opportunité d'exprimer et d'entendre les besoins de chacun, qui évoluent dans le temps, pour chercher à adapter au mieux les réponses qui pourraient être apportées en terme d'accès à la connaissance en région. Elle offre ainsi un espace collaboratif sur des sujets et actualités sur l'eau, qui contribue à la réflexion sur la position et l'apport de l'observatoire de l'ARB NA.



LE RÉSEAU D'ACTEURS ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES de Nouvelle-Aquitaine



Le REEENA vise à fédérer les acteurs de la région au sein d'un réseau d'échanges et de partage des connaissances et d'outils de prévention de l'introduction et de la propagation de l'ensemble des espèces exotiques envahissantes. Animé par l'ARB NA, il s'appuie sur les compétences de plusieurs acteurs dont le CBNSA, FAUNA, l'Observatoire des Plantes Exotiques Envahissantes du Limousin (FREDON 87, CPIE des Pays Creusois, CPIE Corrèze), la FREDON Nouvelle-Aquitaine et le FMA. Il contribue à la déclinaison de la Stratégie Régionale relative aux EEE (SREEE), co-portée par l'État (DREAL et Direction Régionale de l'OFB) et la Région Nouvelle-Aquitaine.

LA PLATEFORME DES BONNES PRATIQUES POUR L'EAU

du grand Sud-Ouest

Cette association a été créée le 25 janvier 2020 dans le cadre de l'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne.

L'objectif est d'accompagner l'adaptation des usages de l'eau au changement climatique par la généralisation des bonnes pratiques pour l'eau, comme les économies d'eau, l'utilisation d'eaux alternatives, le partage de l'eau.

Elle assure ainsi une veille sur l'évolution des méthodes, des process et des produits avec des approches basées sur l'économie, les sciences humaines et sociales, les sciences de l'ingénieur, la réglementation, etc.

Elle mobilise la recherche, suscite l'innovation et l'expérimentation, organise des partages d'expériences et facilite le transfert de solutions sur le bassin Adour-Garonne en diffusant des exemples locaux, français ou étrangers.

- **Outils phares** : les fiches bonnes pratiques, les rencontres avec des chercheurs et des acteurs de la gestion de l'eau, les dossiers thématiques, etc.

L'office international de l'eau

L'OIEau est une association nationale qui intervient dans le développement des compétences pour une meilleure gestion de l'eau en France, en Europe et dans le monde. Il mène des actions dans la formation des professionnels de l'eau, l'appui institutionnel et technique, la production d'une expertise collective qu'il coordonne, la diffusion et le partage des connaissances ou des données ainsi que l'animation et la coordination de réseaux d'acteurs professionnels.

LES RÉSEAUX DE TECHNICIENS RIVIÈRES

Véritables relais entre acteurs de terrain et partenaires techniques et financiers, les réseaux de techniciens de rivière permettent de :

- **mettre en place des actions** permettant l'échange de connaissances et d'expériences entre acteurs de l'eau,
- **valoriser et mutualiser les compétences et les savoir-faire** dans le domaine de la gestion globale et de l'aménagement des milieux aquatiques.

En région, 2 réseaux co-existent :

Le réseau des Techniciens Médiateurs de Rivières est animé depuis de nombreuses années par le CPIE Val de Gartempe, vecteur d'une approche partagée de l'eau et de la rivière entre tous les gestionnaires de milieux aquatiques du réseau. Il apporte également une aide à la réflexion et à la décision des élus.

- **Outils phares** : les fiches retours d'expériences, l'annuaire des techniciens, le forum annuel des TMR.

Le pendant sur la partie sud de la région est l'association Demain Deux Berges (D2B), réseau rassemblant une centaine de professionnels et d'acteurs de la gestion des milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne.

- **Outils phares** : les journées d'échanges, les cahiers techniques, le forum de discussion entre les membres du réseau.

Tous les deux font partie du réseau national : Réseaux Rivières dont l'objectif est de développer des partenariats et une synergie interrégionale.

DES CENTRES DE RESSOURCES NATIONAUX

Les centres de ressources (CDR) portés par l'OFB ont pour vocation de développer les compétences et d'accompagner techniquement les acteurs pour la mise en œuvre des politiques publiques, selon un mode de travail multi-partenarial et collaboratif. Ils reposent sur l'animation de réseaux d'acteurs, l'accompagnement technique, et la mise à disposition de ressources.

- 9 centres de ressources thématiques au total dont 7 en lien avec la thématique de l'eau :

Depuis 1995, le Centre d'Information sur l'Eau (C.I.eau) informe un large public et observe les opinions et comportements. Il met à disposition des informations pour faciliter la connaissance et la compréhension du domaine de l'eau, des enjeux du changement climatique et des défis qui s'annoncent pour l'eau, en particulier sous un angle eau potable/assainissement.



AQUAGIR – COLLECTIF NATIONAL

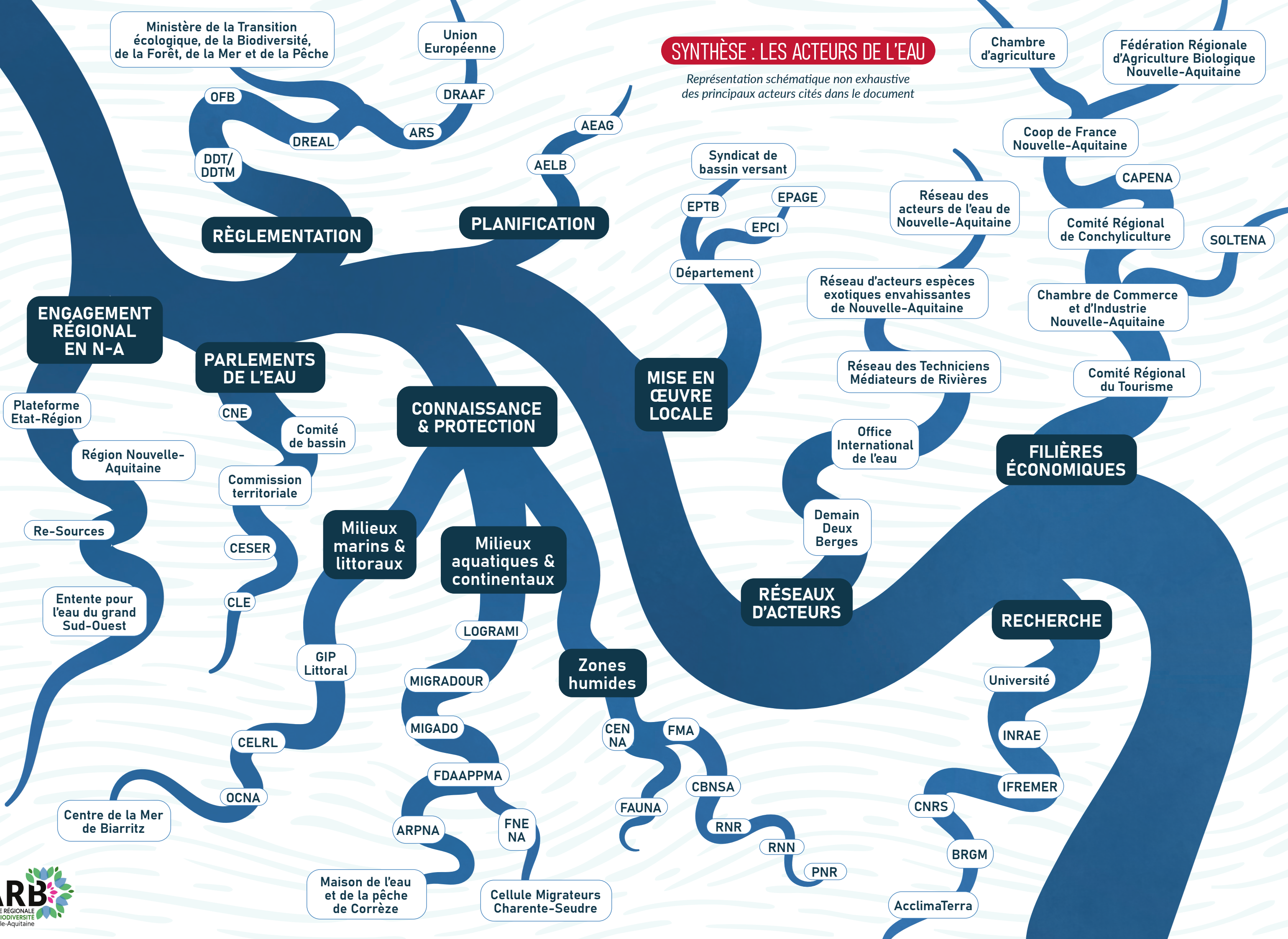
À destination des territoires, le collectif Aquagir accompagne les collectivités sur l'ensemble des projets liés à l'eau, dans une gestion sobre et partagée de la ressource pour préserver le milieu tout en garantissant l'ensemble des usages indispensables au bon développement de chaque territoire, et dans le respect d'une gouvernance établie à l'échelle des bassins hydrographiques.

La plateforme regroupe des retours d'expériences, des aides financières, de nombreuses ressources nécessaires à la réalisation de projets liés à l'eau, etc.

Le collectif a été créé par l'Association Nationale des Elus des Bassins, la Banque des Territoires, le BRGM, le Cercle Français de l'Eau, France Water Team et l'Union Nationale des Industries et Entreprises de l'Eau et de l'Environnement.

SYNTHÈSE : LES ACTEURS DE L'EAU

Représentation schématique non exhaustive des principaux acteurs cités dans le document



ACRONYMES

ADI	Agence de Développement et d’Innovation
AEAG	Agence de l’Eau Adour-Garonne
AELB	Agence de l’Eau Loire-Bretagne
ANEB	Association Nationale des Elus des Bassins
AP3C	Adaptations des Pratiques Culturelles au Changement Climatique
ARB NA	Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
ARPNA	Association Régionale de Pêche de Nouvelle-Aquitaine
ARS	Agence Régionale de Santé
BNPE	Banque Nationale des Prélèvements en Eau
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAPENA	Centre pour l’Aquaculture, la Pêche et l’Environnement de Nouvelle-Aquitaine
CBNSA	Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
CCIT	Chambre de Commerce et d’Industrie Territoriale
CDE	Comité Départemental de l’Eau
CDR	Centre De Ressources
CELRL	Conservatoire de l’Espace Littoral et des Rivages Lacustres
CEN	Conservatoire d’Espaces Naturels
CESER	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CLE	Commission Locale de l’Eau
CNE	Commission Nationale de l’Eau
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPIE	Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement
CRC	Comité Régional de Conchyliculture
CRPMEM NA	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Nouvelle-Aquitaine
CRT	Comité Régional du Tourisme
CUMA	Coopérative d’Utilisation de Matériel Agricole
D2B	Demain Deux Berges
DCE	Directive Cadre sur l’Eau
DCSMM	Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin
DDT	Directions Départementales des Territoires
DDTM	Directions Départementales des Territoires et de la Mer
DISEN	Délégation InterServices de l’Eau et de la Nature
DRAAF	Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement
DSF	Document Stratégiquede Façade
EDF	Électricité De France
EEDD	Education à l’Environnement et au Développement Durable
ENGESID	École Nationale Supérieure en Environnement, Géoressources et Ingénierie du Développement durable
ENS	Espaces Naturels Sensibles
ENSI	École Nationale Supérieure en Ingénierie pour la protection de l’environnement
EPAGE	Etablissement Public d’Aménagement et de Gestion des Eaux
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPMP	Etablissement Public du Marais Poitevin
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
FDAAPMA	Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques
FMA	Forum des Marais Atlantiques
FNE	France Nature Environnement
FREDON	Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles
GALPA	Groupes d’Action Locale Pêche et Aquaculture
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GIP	Groupement d’Intérêt Public
GRAINE	Groupe Régional d’Animation et d’Initiation à la Nature et à l’Environnement
HMUC	Hydrologie, Milieux, Usages, Climat
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
IFREE	Institut de Formation et de Recherche en Education à l’Environnement
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l’Exploitation de la mer
IIBSN	Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise
ILE	Institut du littoral et de l’environnement
IOTA	Installations, ouvrages, travaux et activités
INRAE	Institut National de Recherche pour l’Agriculture, l’Alimentation et l’Environnement
LEMA	Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques

LER	Laboratoires Environnement Ressources
LIENS	Littoral ENvironnement et Sociétés
MAPTAM	Modernisation de l’Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles
MIE	Mission Interministérielle de l’Eau
MISEN	Mission InterServices de l’Eau et de la Nature
NAHPA	Fédération d’hôtellerie de plein air de Nouvelle-Aquitaine
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OBV NA	Observatoire de la Biodiversité Végétale Nouvelle-Aquitaine
OCNA	Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine
OFB	Office Français pour la Biodiversité
OiEau	Office International de l’Eau
ONF	Office National des Forêts
ORACLE	Observatoire Régional sur l’Agriculture et le Changement Climatique
OUGC	Organisme Unique de Gestion Collective
PACC	Plan d’Adaptation au Changement Climatique
PAGD	Plan d’Aménagement et de Gestion Durable
PAOT	Plan d’Action Opérationnel Territorialisé
PDPG	Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles
PGRI	Plan de Gestion du Risque Inondation
PLAGEPOMI	Plan de gestion des poissons migrateurs
PLU	Plan Local d’Urbanisme communal
PLUi	Plan Local d’Urbanisme intercommunal
PNM	Parc Naturel Marin
PNMA	Plan National en faveur des Migrateurs Amphihalins
PNR	Parc Naturel Régional
PSGAR	Programme Scientifique de Grande Ambition Régionale
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
REEENA	Réseau d’acteurs Espèces Exotiques Envahissantes de Nouvelle-Aquitaine
REUT	Réutilisation des Eaux Usées Traitées
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RNR	Réserve Naturelle Régionale
SABV	Syndicat d’Aménagement du Bassin de la Vienne
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	SChéma de Cohérence Territoriale
SDAEP	Schéma Départemental d’Alimentation en Eau potable
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SDENS	Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
SBEM	Société Hydro-Électrique du Midi
SIE	Système d’Information sur l’Eau
SBMS	Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre
SMEAG	Syndicat Mixte d’Etudes et d’Aménagement de la Garonne
SMVT	Syndicat Mixte de la vallée de Thouet
SNDE	Schéma National des Données sur l’Eau
SRADDET	Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires
SRB	Stratégie Régionale pour la Biodiversité
SRE	Stratégie Régionale de l’Eau
SREEE	Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes
SRGBC	Stratégie Régionale de Gestion de la Bande Côtière
SYMBA	Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire
SYMBO	Syndicat Mixte pour l’étude de l’aménagement et de la gestion du bassin de la Boutonne
TETRAE	Transition en Territoires de l’Agriculture, l’Alimentation et l’Environnement
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UIE	Union Nationale des Industries et Entreprises de l’Eau et de l’Environnement
UMIHNA	Union de métiers et des industries de l’hôtellerie de la Nouvelle-Aquitaine
UMR	Unité Mixte de Recherche
UNAT NA	Union nationale des associations de tourisme en Nouvelle-Aquitaine
VNF	Voies Navigables de France

L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine est un établissement public de coopération environnementale, né d'un partenariat entre la Région et l'OFB. Elle structure l'action collective en faveur de la nature. Véritable laboratoire territorial, elle développe les connaissances, accompagne les politiques publiques et mobilise les acteurs pour permettre à chacun d'agir pour la biodiversité.

Ses missions :

**Valoriser et diffuser les connaissances
sur l'eau et la biodiversité**

**Accompagner l'action publique
et les projets favorables à la biodiversité**

**Contribuer aux dynamiques innovantes
et aux transitions écologiques**

**Animer les stratégies régionales
en faveur de la biodiversité**

**Communiquer, sensibiliser
et mobiliser tous les publics**



Rejoignez-nous



biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Bordeaux

Espace DARWIN
87 quai des Queyries
33 100 BORDEAUX
09 80 91 06 46

Site de Poitiers

44 boulevard du Pont Acharé
86 000 POITIERS
05 49 49 61 00

eau@arb-na.fr

Réalisation et production : ARB Nouvelle-Aquitaine
Création graphique : Julia Bos - Écodyssée



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

